

Notes et Documents N° 88



BP 823 - 988845 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 28 31 56 - 27 54 81
Fax : (687) 28 81 48
e-mail : itsee@itsee.nc

Directeur de la Publication
G. Baudchon

Responsable Étude Économique
C. Lembège Annonier

Rédacteur : C. Valentini Deveaux

Responsable Publications et
conception graphique
M. Messing Colmet Daage

Réalisation : B. Pham

Vente
1 200 F.CFP, avion 15,08 EUR
Dépôt légal
ISSN 0758-0029

Toute reproduction est autorisée avec
indication précise de la source :
ND N° 88, ISEE
Édition : Octobre 2003

En 1995, l'ISEE a été chargé de l'élaboration d'un projet de compte satellite du tourisme. La réalisation d'un tel compte répondait au besoin, exprimé par les pouvoirs publics et en particulier par la Province Sud, d'appréhender plus précisément le secteur du tourisme et son poids dans l'économie néo-calédonienne. Dès août 1996, les premiers résultats étaient transmis aux autorités administratives commanditaires de l'opération. La convention avec la Province Sud prenant fin en 2001, il nous est apparu nécessaire de poursuivre les travaux engagés sur le tourisme, secteur essentiel de l'économie.

Cette présente étude qui est la septième du genre est pour la première fois diffusée au public. Elle permet de fournir des données chiffrées sur l'activité touristique de la Nouvelle-Calédonie.

L'ISEE entend poursuivre son investigation pour que le compte satellite du tourisme dans sa forme la plus achevée devienne un outil d'évaluation fiable et représentatif du rôle important que joue le tourisme au sein de l'économie calédonienne.



SOMMAIRE

Introduction	2	Entreprises touristiques	17
Tableau synoptique 2000	2	Image des entreprises	17
		Les résultats du tourisme	20
Flux physiques	3	Secteur public	23
Arrivées de touristes non résidents	3	Interventions en Nouvelle-Calédonie	23
Voyages des résidents en 2000	6	Mesures fiscales en faveur des entreprises touristiques	25
		Interventions en Province Sud	26
Capacités hôtelières	7	Interventions en Province Nord	28
Parc hôtelier	7	Interventions en Province Îles Loyauté	29
Fréquentation hôtelière	9		
		Annexes	31
Dépenses des touristes non résidents	11	Dépenses des touristes non résidents	31
Recettes des entreprises calédoniennes	11	Entreprises touristiques	31
		Emploi touristique	32
Emploi touristique	15	Interventions du secteur public	33
Emploi salarié lié au tourisme	15	Tableaux	34 à 43

INTRODUCTION

TABLEAU SYNOPTIQUE 2000

LES TOURISTES NON RÉSIDENTS

	<i>Effectifs</i>	<i>Durée moyenne de séjour</i>	<i>Dépense moyenne/jour*</i>
Métropole	30 702	34	5 639
Japon	27 202	7	23 175
Australie	18 012	9	11 820
Nouvelle-Zélande	9 576	9	8 942
Autres	20 246	12	8 472
Total	109 587	16	9 038

* Non compris le transport international.

Unités : nombre, F.CFP

DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

<i>Hôtels</i>	<i>Cafés, Restaurants</i>	<i>Transports touristiques</i>	<i>Loisirs</i>	<i>Commerce (souvenirs, autres)</i>
5,8 milliards	2,6 milliards	4,2 milliards	0,5 milliard	4,0 milliards

EMPLOI TOURISTIQUE

<i>Hôtellerie</i>	<i>Restaurant, bars</i>	<i>Transport touristique</i>	<i>Agences de voyages</i>	<i>Duty free</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
1 263	858	739	195	131	335	3 521

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU SECTEUR DU TOURISME

	<i>Entreprises étudiées</i>	<i>Salariés concernés*</i>	<i>Chiffre d'affaires (1)</i>	<i>Dépenses des non résidents (2)</i>	<i>Dépenses des résidents (3) = (1) - (2)</i>
Transports (y compris agences de voyages)	245	738	14 132 **	4 175	9 957
Hôtels, Cafés, Restaurants	592	2 119	18 833	8 385	10 448
Loisirs	154	330	5 425	529	4 896
Commerces (souvenirs, autres, duty-free)	nd	nd	nd	3 989	nd
Total	991	3 187	38 391	17 079	nd

* Nombre moyen de salariés. ** Une part du chiffre d'affaires des entreprises calédoniennes de transport aérien international n'est pas consommée en Nouvelle-Calédonie.

Unités : nombre, million de F.CFP

LES DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC EN FAVEUR DU TOURISME

	<i>Dépenses touristiques*</i>	<i>Dépenses indirectement touristiques*</i>	<i>Total*</i>
Province Sud	1 065	159	1 224
Province Nord	58	199	257
Province Iles Loyauté	213	162	375
Etat	551	41	592
Nouvelle-Calédonie	1 120	269	1 389
Autres	74	ε	74
Total	3 081	831	3 912

* Données provisoires.

Unité : million de F.CFP

Bonne performance du tourisme calédonien : après deux années jugées plutôt décevantes, les arrivées de touristes non résidents retrouvent un rythme de croissance soutenu en 2000.

CHIFFRES-CLÉS

	2000
Entrées de touristes	109 587
Sorties de résidents	69 477

LES TOURISTES SONT DE RETOUR

ARRIVÉES DE TOURISTES NON RÉSIDENTS

Après deux années consécutives jugées plutôt décevantes le tourisme retrouve un rythme de croissance soutenu. 109 587 touristes ont visité la Nouvelle-Calédonie en 2000 soit 9,9% de plus que l'année précédente : 99 735 touristes avaient choisi la Nouvelle-Calédonie comme destination de voyage en 1999.

TOURISTES SELON LEUR LIEU DE RÉSIDENCE

	<i>Métropole</i>	<i>Japon</i>	<i>Nelle-Zélande</i>	<i>Australie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
1990	13 761	28 350	10 373	17 067	15 662	85 213
1991	14 965	25 073	9 400	17 121	14 371	80 930
1992	14 831	25 669	7 867	16 740	13 157	78 264
1993	16 225	26 901	7 658	16 740	13 229	80 753
1994	21 172	23 695	8 761	17 445	14 030	85 103
1995	24 707	25 066	7 168	15 325	13 990	86 256
1996	27 640	26 987	6 768	14 401	15 325	91 121
1997	30 149	34 629	7 448	17 229	15 682	105 137
1998	28 805	35 420	7 164	15 455	16 991	103 835
1999	29 500	31 017	7 090	14 567	17 561	99 735
2000	30 702	31 051	9 576	18 012	20 246	109 587

Source : ISEE

Unité : nombre

Pourtant l'année 2000 avait mal commencé avec une diminution du nombre de touristes de l'ordre de 12,0% au premier trimestre 2000 par rapport à la même période de l'année précédente. Ce résultat venait confirmer la baisse de l'effectif touristique enregistrée en 1999 et notamment celle observée en fin d'année (-8,1% au quatrième trimestre 1999). Toutefois la tendance s'est inversée dès le second trimestre 2000 : les arrivées de touristes ont repris et se sont même accélérées au cours des mois suivants.

Ce regain de touristes est dû principalement à nos voisins australiens et néo-zélandais : leurs entrées ont respectivement progressé de 23,6% (3 445 personnes supplémentaires) et de 35,1% (+ 2 486) par rapport à l'année précédente. La mise en place de nouvelles rotations entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie et l'augmentation du nombre de sièges disponibles au départ des marchés australien et néo-zélandais (suite notamment à la mise en service de l'airbus A310 de la compagnie Air Calédonie international) ont contribué au retour des touristes australiens et néo-zélandais après deux années de défection ; les troubles politiques qui ont affecté Fidji au mois de mai 2000 ont sans doute conduit un certain nombre de touristes australiens et néo-zélandais à choisir la Nouvelle-Calédonie comme destination de vacances dans le Pacifique.

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE TOURISTES

Depuis l'«Arrêt Ravel» du 24 juin 1999, les passagers débarquant et embarquant de nationalité française ou d'un autre pays de l'Union Européenne ne sont plus tenus de remplir les fiches de la Police Aux Frontières (PAF) lors de leur visite en Nouvelle-Calédonie. Ces fiches, source des statistiques de l'ISEE, ne permettent donc plus de comptabiliser de façon exhaustive le nombre de touristes ayant visité la Nouvelle-Calédonie.

A compter de janvier 2001, l'ISEE a mis en place une nouvelle fiche dans le but de remplacer, à des fins purement statistiques, l'ancienne fiche PAF et donc de continuer à mesurer les flux touristiques. Cette fiche, facultative et distribuée aux passagers (détenteurs d'un passeport) dans l'avion à leur arrivée à l'aéroport de Tontouta, est juxtaposée au formulaire obligatoire du Service Vétérinaire et de la Protection des Végétaux.

Les touristes des «Autres pays» ont eux aussi largement participé à la hausse d'ensemble : leur nombre a augmenté de 15,3% en 2000 par rapport à 1999 (2 685 personnes supplémentaires). Les arrivées des touristes des «Autres pays» ont été particulièrement importantes au cours du mois d'octobre : elles ont plus que doublé par rapport à la même période de 1999. L'organisation à Nouméa du 8^{ème} Festival des Arts du Pacifique du 24 octobre au 3 novembre 2000 n'est pas étrangère à la hausse du nombre de touristes des «Autres pays» : outre les membres des différentes délégations des pays de la région participant au festival, celui-ci a permis la venue d'un nombre conséquent de touristes attirés par la manifestation. Les Métropolitains ont également été plus nombreux : 30 702 touristes métropolitains ont séjourné en Nouvelle-Calédonie contre 29 500 en 1999.

En revanche, le nombre de touristes japonais est resté relativement stable (+0,1%) après avoir diminué de 12,4% en 1999 : le changement de programmation des vols Air France, mis en place à la fin du mois octobre 1998, limitant les possibilités de départ de la clientèle japonaise en fin de semaine et l'arrêt le 30 septembre 1999 par Continental Micronesia des vols au départ de Guam sont à l'origine de la forte baisse du nombre de touristes en provenance du Japon observée en 1999. Toutefois un accord intervenu en novembre 1999 entre les représentants des gouverne-

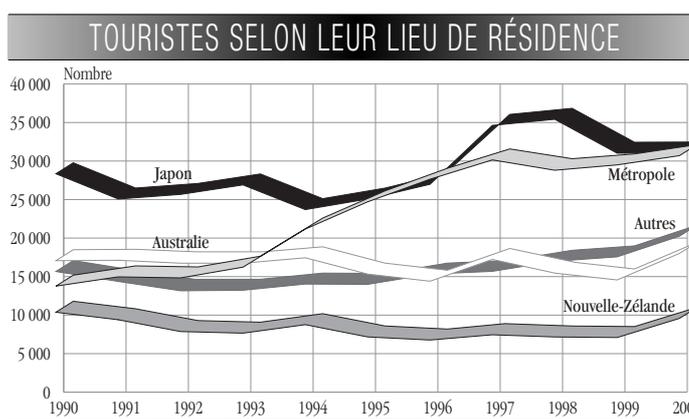


ments français et japonais a autorisé la desserte entre Nouméa et Osaka ou tout autre aéroport japonais autre que Tokyo. Ainsi la mise en place par Air Calédonie International de deux rotations hebdomadaires entre Osaka et Nouméa en avril 2000 mais également la nouvelle programmation des vols Air France au départ de Tokyo en novembre 2000 plus favorable à la clientèle nipponne ont permis un retour des touristes japonais : 31 051 Japonais ont ainsi visité la Nouvelle-Calédonie en 2000 contre 31 017 en 1999.

Dans ce contexte les touristes japonais qui conservent leur première place dans le classement des entrées touristiques, perdent 2,8 points au profit de

nos voisins anglo-saxons et des touristes des «Autres pays» : il représente désormais 28,3% de l'effectif touristique en 2000 contre 31,1% en 1999. Les Métropolitains, arrivant toujours en seconde position, enregistrent eux aussi une diminution de leur part de marché (1,6 point de moins, 28,0%). Les touristes des «Autres pays», les Australiens et les Néo-Zélandais qui occupent respectivement la troisième, quatrième et cinquième place enregistrent quant à eux une augmentation de leur part de marché.

Les touristes d'«agrément» sont toujours les plus nombreux à se rendre en Nouvelle-Calédonie (68,3%). En 2000 leur nombre a progressé de



7,7% après avoir diminué de 3,9% en 1999. La visite à des parents ou amis occupe en 2000 la seconde place dans le classement des entrées touristiques par motifs de séjour : le nombre de touristes affinitaires a augmenté de 23,0% par rapport à 1999. Le tourisme d'affaires arrive désormais en troisième position et représente 9,0% de l'effectif touristique de 2000. Les touristes

qui se rendent en Nouvelle-Calédonie pour affaires, résident principalement en Métropole, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Les autres motifs de séjour sont la "scolarité", le "sport", la "santé" et les "autres motifs".

La durée de séjour n'a pas évolué depuis 1997 : elle reste de 16 jours en moyenne. Comme en 1999, les Métropolitains

ont séjourné en moyenne 34 jours en Nouvelle-Calédonie ; la durée de séjour des Néo-Zélandais demeure elle aussi inchangée (9 jours). En revanche, les touristes australiens sont restés moins longtemps : leur durée de séjour est passée de 10 jours à 9 jours. Quant aux résidents japonais ils sont restés en moyenne un jour de plus en 2000 (7 jours).

ÉTUDE DES PRINCIPAUX MARCHÉS PAR LIEU DE RÉSIDENCE

52,0% des touristes *métropolitains* se rendent en Nouvelle-Calédonie pour y passer des vacances. 25,5% rendent visite à la famille ou à des amis et 10,9% viennent pour affaires. Les touristes résidant en Métropole comptent davantage d'hommes (53,7%) que de femmes (46,2%) et sont en moyenne âgés de 40 ans : les tranches d'âges les plus représentées sont celles des 20-29 ans et 30-39 ans avec un nombre de personnes de 50-59 ans important (5 564 personnes). En 2000, la catégorie socioprofessionnelle la plus fréquente est celle des professions intermédiaires (6 129 personnes, 20,0%). Les employés retrouvent en 2000 leur seconde place (5 197 personnes, 16,9%), viennent ensuite les cadres (4 695 personnes, 15,3%). A noter que les "sans activité" sont toujours aussi nombreux : ils représentent 26,4% de l'effectif métropolitain.

Les vacances sont la principa-

le raison de la venue des *Japonais* en Nouvelle-Calédonie (95,2% en 2000). A l'inverse des touristes métropolitains les femmes sont beaucoup plus nombreuses (55,9%) que les hommes ; la clientèle japonaise est jeune : elle est en moyenne âgée de 33 ans ; 38,9% des Japonais sont âgés de 20 à 29 ans et 69,1% ont entre 20 et 39 ans. La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée demeure celle des "employés" (48,8%) ; les "sans activité" arrivent en seconde position (35,7%) ; les professions intermédiaires intéressent 7,6% des résidents japonais.

Le motif de déplacement le plus fréquemment invoqué par les *Australiens* est celui des "vacances" (71,4%), suit le "voyage d'affaires" (12,5%) et la scolarité (7,2%). Les hommes sont aussi nombreux que les femmes. Les touristes australiens ont en moyenne 34 ans et exercent une profession intermédiaire (24,5%) ou oc-

cupent un poste de cadre (19,8%) ; 11,7% sont employés. A noter que les "sans activité" parmi lesquels sont classés les personnes scolarisées représentent 32,8% de l'effectif australien. Ceci peut également laisser supposer que les touristes australiens voyagent beaucoup en famille.

La clientèle *néo-zélandaise*, dont 76,9% est venue en Nouvelle-Calédonie pour y passer des vacances et 11,8% pour affaires, exerce une profession intermédiaire (23,2%) ou de cadre (20,5%) ; les touristes exerçant la profession d'employé arrivent en troisième position et représentent 9,6% ; les "sans activité" représentent 34,4% de l'effectif néo-zélandais. Les hommes (51,2%) sont plus nombreux que les femmes. Les Néo-Zélandais sont en moyenne âgés de 35 ans : 41,4% ont entre 30 et 49 ans. Comme les résidents australiens, les touristes néo-zélandais âgés de moins de 20 ans sont nombreux (25,2%).

VOYAGES DES RÉSIDENTS EN 2000

RETOURS DES RÉSIDENTS

Depuis "l'arrêt Ravel" du 24 juin 1999, les passagers de nationalité française ou d'un autre pays de l'Union Européenne ne sont plus tenus de remplir les fiches de la Police Aux Frontières (PAF) à leur entrée ou à leur sortie de la Nouvelle-Calédonie. Ces fiches (sources des statistiques de l'ISEE) ne permettent donc plus de réaliser de manière exhaustive, le dénombrement des Calédoniens quittant le territoire.

Afin de présenter, comme chaque année, les résultats relatifs aux voyages des Calédoniens, l'ISEE a élaboré, à partir des sources d'informations disponibles, un modèle permettant d'estimer les mouvements des résidents calédoniens au cours de l'année 2000, tel que cela avait déjà été réalisé pour le 2^{ème} semestre 1999.

Il faut également signaler qu'à compter de l'année 2000, est pris en compte le nombre de Calédoniens qui reviennent de voyage (retours) et non plus le nombre de Calédoniens qui partent (départs) comme précédemment. Aussi, est considéré comme destination des Calédoniens, non plus leur port de débarquement (destination à leur départ de Tontouta) mais leur port d'embarquement (provenance à leur arrivée à Tontouta).

A compter de janvier 2001, et afin d'assurer le suivi de ses séries statistiques, l'ISEE a mis en place une nouvelle fiche, distribuée aux passagers lorsqu'ils arrivent en Nouvelle-Calédonie (voir encadré page 4).

En 2000, le nombre de résidents séjournant à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie n'a pas significativement évolué au regard de l'année précédente : 69 477 néo-calédoniens sont partis en voyage en 2000 contre 69 268 en 1999.

Le choix des destinations n'a pas changé puisque l'Australie et la Métropole restent les destinations privilégiées des Néo-Calédoniens et représentent respectivement 39,3% et 28,6% des retours des résidents. Le nombre de Néo-Calédoniens ayant visité la Métropole a continué à baisser en 2000 : après avoir diminué de 3,8% en 1999, les retours en provenance de cette destination ont enregistré un nouveau recul de 1,8% par rapport à l'année précédente. Les modifications de la desserte aérienne qui sont intervenues depuis 1998 avec le retrait de la compagnie Corsair en mars 1998 et l'arrêt fin novembre 2000 par la compagnie AOM des deux rotations hebdomadaires entre Nouméa et Paris (conjugées à une hausse des tarifs aériens) ont contribué au recul du nombre de résidents faisant le choix de cette destination. Toutefois en décembre 2000, la compagnie AOM mettait en place une nouvelle ligne entre Nouméa et Paris via Los Angeles à raison de deux vols par semaine offrant ainsi aux résidents de nouvelles perspectives de voyage vers la Métropole. Cinq mois après avoir inauguré sa nouvelle ligne, la compagnie AOM arrêta définitivement sa desserte de la Nouvelle-Calédonie.

27 271 Calédoniens ont séjourné en Australie contre 26 492 en

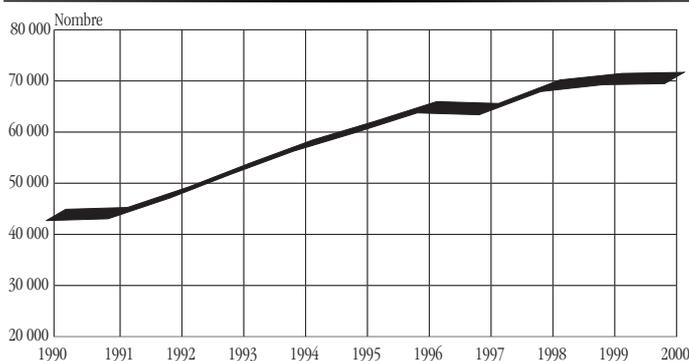
1999 soit une augmentation de 2,9%. La poursuite des campagnes de promotions qui ont offert aux résidents néo-calédoniens une plus grande diversité de produits ainsi que la mise en place de nouvelles rotations entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie offrant une plus grande capacité de sièges disponibles sont à l'origine de l'intérêt des Néo-Calédoniens pour cette destination.

Les Néo-Calédoniens (9,6% des retours) ont été moins nombreux à visiter la Nouvelle-Zélande (-1,1%) malgré une augmentation des sièges disponibles. Le nombre de résidents à destination de la Polynésie Française et des îles Wallis-et-Futuna a augmenté, respectivement de 1,3% et 0,3%. En revanche, les retours des résidents en provenance des autres pays d'Océanie sont restés relativement stables avec une légère tendance à la baisse. L'arrêt en 1999 par Continental Micronesian des vols vers Guam n'est sans doute pas étranger à cette évolution. Pour la seconde année consécutive, les résidents calédoniens ont été moins nombreux à visiter le Vanuatu en 2000 (-2,3%).

Les retours en provenance de l'Asie ont continué à diminuer à l'exception toutefois de ceux en provenance du Japon (+2,1%). La mise en place par Air Calédonie International de deux rotations hebdomadaires entre Osaka et Nouméa en avril 2000 a facilité les départs des résidents vers le Japon. Rappelons toutefois qu'en raison de l'estimation du nombre de résidents, la perte d'informations sur les lieux de destinations finales des Calédoniens n'est pas négligeable (voir encadré).

Les vacances restent la principale raison de déplacement des résidents à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie (56,0%) ; 8,7% ont quitté la Nouvelle-Calédonie pour affaires et 8,5% pour rendre visite à des parents ou amis. Les retours sont en général les plus nombreux aux mois de janvier, février, juin et septembre correspondant aux vacances scolaires calédoniennes. A noter également des retours importants au mois de novembre. Les retours en provenance de la Métropole ont en général lieu aux mois de février et de juin ; ceux en provenance de l'Australie ont lieu aux mois de janvier, février et novembre.

ÉVOLUTION DES RETOURS DE RÉSIDENTS



L'augmentation du nombre de touristes a profité aux hôtels de Nouméa. Toutefois le taux d'occupation est en baisse pour la troisième année consécutif en raison d'une augmentation des capacités disponibles mais également du fait d'une baisse de la fréquentation des hôtels "Une étoile".

CHIFFRES-CLÉS

	2000
Établissements	91
Unités d'hébergement	2 441

DES CAPACITÉS EN PROGRESSION

PARC HÔTELIER

En 2000, la Nouvelle-Calédonie offrait aux touristes 2 441 unités d'hébergement (chambres, bungalows ou studios) réparties dans 91 établissements contre 2 398 en 1999.

La province Sud demeure la province la mieux dotée en équipement hôtelier : 2 059 unités d'hébergement sont mises à la disposition des touristes. La province Nord et la province des Iles Loyauté regroupent respectivement 11,5% et 4,2% des unités d'hébergement.

PARC HÔTELIER

	1995		1996		1997		1998		1999		2000	
	Et.	Ub										
Province Iles Loyauté	17	59	13	89	12	83	11	91	10	73	13	102
Lifou	9	33	7	46	7	47	6	54	nd	nd	nd	nd
Maré	5	16	4	33	4	30	4	31	nd	nd	nd	nd
Ouvéa	3	10	2	10	1	6	1	6	nd	nd	nd	nd
Province Nord	19	278	21	294	21	288	24	296	25	297	29	280
Côte Ouest	11	182	12	178	12	186	12	172	nd	nd	nd	nd
Côte Est	8	96	9	116	9	102	12	124	nd	nd	nd	nd
Province Sud	42	1 718	42	1 692	44	1 687	45	1 691	46	2 028	49	2 059
Nouméa	19	1 421	19	1 414	20	1 411	20	1 361	21	1 667	nd	nd
Reste de la province	23	297	23	278	24	276	25	330	25	361	nd	nd
Territoire	78	2 055	76	2 075	77	2 058	80	2 078	81	2 398	91	2 441

Source : NCT. Et. : établissement, Ub : unités d'hébergement.

Unité : nombre

Les capacités d'accueil dans les trois provinces se sont développées et diversifiées depuis le début de la décennie 1990. Des efforts importants, tant du côté des intervenants publics que privés, ont été réalisés afin de doter la Nouvelle-Calédonie d'équipements hôteliers de qualité et conformes à une certaine attente de la clientèle internationale. Ainsi des infrastructures hôtelières ont vu le jour telles que le Malabou Beach Resort et le Club Méditerranée Koulnoué Village dans la province Nord ou l'hôtel Casy dans la province Sud. L'amélioration du parc hôtelier néo-calédonien s'est également réalisée par le biais de la rénovation de structures existantes. C'est le cas en 1993 du Nouvata Park Royal et de l'hôtel Marina Beach en 1995 situés à Nouméa mais également de gîtes dans les "Iles" et sur la "Grande Terre".

CAPACITÉS HÔTELIÈRES

Les années 1995 et 1996 ont été un tournant pour l'hôtellerie néo-calédonienne : l'ouverture de l'hôtel "Le Méridien" à Nouméa a permis à la Nouvelle-Calédonie de compléter son parc hôtelier par un établissement de luxe de catégorie cinq étoiles. La réalisation d'un établissement identique à l'hôtel Le Méridien mais de plus petite dimension dans la baie d'Oro à l'Ile des Pins a été inauguré à la fin de l'année 1998. Dans les Iles Loyauté, l'ouverture en 1996 de deux hôtels de catégorie deux étoiles, le Dréhu Village à Lifou et le Nengoné Village à Maré, a permis à la province des Iles Loyauté de se doter d'équipements hôteliers de confort permettant ainsi d'envisager un réel développement touristique aux Iles Loyauté : l'ouverture de l'hôtel "Le Paradis d'Ouvéa" sur l'île d'Ouvéa (toujours en construction en 2000), permettra aux touristes de séjourner aux Iles Loyauté, dans un établissement de luxe de catégorie quatre étoiles.

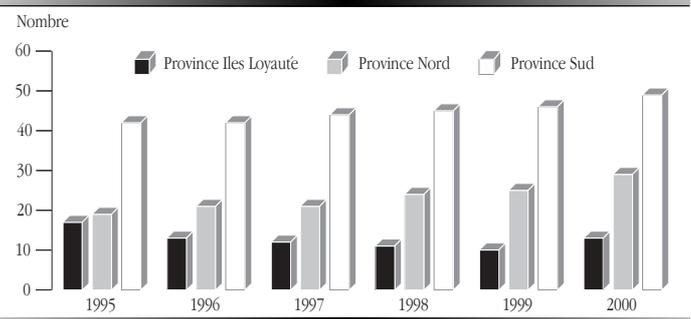
L'hôtellerie néo-calédonienne a ainsi consolidé sa position longtemps incertaine (souvent décrite comme ne bénéficiant pas de structures d'hébergement suffisantes) par des équipements hôteliers de qualité dits "classiques" mais également par la réalisation d'hébergements situés en milieu rural ou tribal.

Les capacités hôtelières devraient continuer à progresser au cours des années à venir en raison de travaux d'extension de rénovation ou de création débutés en 1999 ou en 2000.

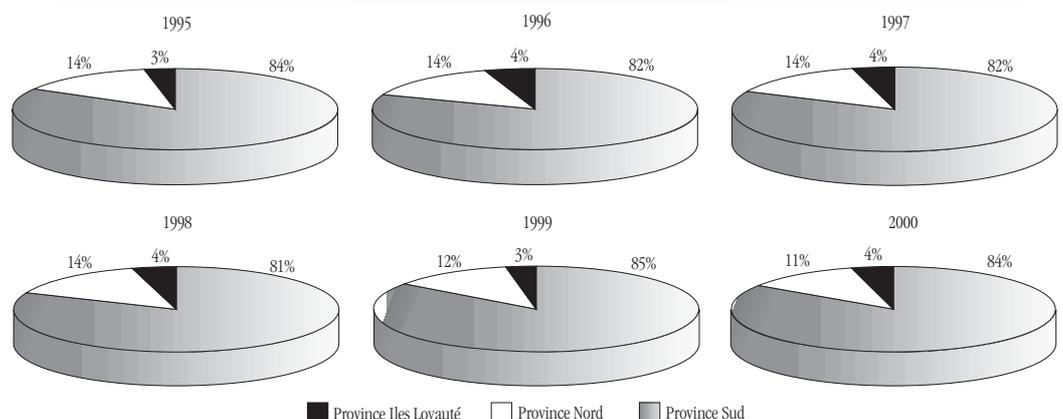
De nombreux projets sont également à l'étude : construction de complexes hôteliers et touristiques sur l'ancien site de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa, mais également réalisation d'un complexe hôtelier sur l'îlot Sainte-Marie, etc.

Il est important de noter que des lieux d'hébergement situés en milieu rural ou tribal (gîtes, campings, hébergement chez l'habitant) ont continué à se développer sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et notamment dans les Iles Loyauté.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR PROVINCE



RÉPARTITION DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT* PAR PROVINCE



* Unité d'hébergement = chambre ou studio ou bungalow.

FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

L'enquête sur la fréquentation hôtelière réalisée depuis 1982 par l'ISEE, qui concernait à l'origine les hôtels de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, ne couvre plus, depuis 1984, que les structures hôtelières de Nouméa ; depuis le mois de juin 1993 une partie des établissements hôteliers de l'intérieur de la province Sud est également enquêtée. L'analyse de la fréquentation hôtelière de l'année 2000 concernera uniquement les hôtels de Nouméa.

L'augmentation du nombre de touristes a profité aux hôtels de Nouméa : le nombre d'unités d'hébergement occupées a progressé de 6,6% en 2000 par rapport à 1999. Malgré ce résultat positif, le taux d'occupation des hôtels de Nouméa a diminué pour la troisième année consécutive : il atteint en moyenne sur l'année 51,6% contre 54,0% en 1999 avec des variations saisonnières importantes : pour le mois le plus creux, ce taux est de 41,9%, pour le meilleur, il atteint 60,4%. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation du nombre d'unités d'hébergement disponibles des hôtels deux et trois étoiles et plus mais également par une diminution de la fréquentation

L'affluence a été forte en 2000 dans les hôtels de Nouméa. La demande, mesurée en nombre de nuitées, enregistre une augmentation de 7,0% au regard de l'année précédente : 552 426 nuitées ont été comptabilisées en 2000 contre 516 125 en 1999. Les touristes australiens et néo-zélandais et la clientèle néo-calédonienne ont le plus contribué à l'augmentation d'ensemble : leur nombre de nuitées a respectivement pro-

hôtelière des hôtels une étoile.

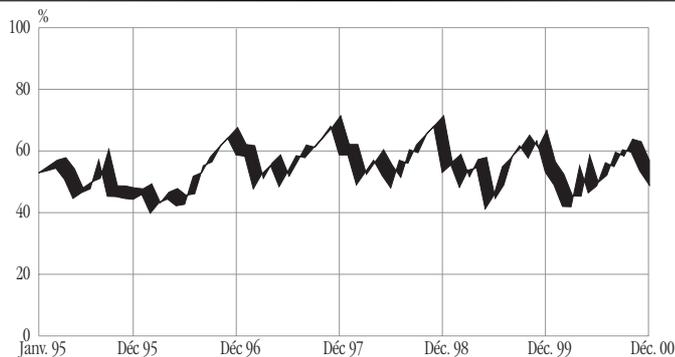
Bien qu'ils restent les plus fréquentés, les hôtels de catégorie une étoile enregistrent en 2000 une baisse du nombre d'unités d'hébergement occupées de l'ordre de 4,5%, au regard de l'année précédente : leur taux d'occupation a diminué de 2,9 points pour atteindre un résultat de 68,1% sur l'année.

Les hôtels deux étoiles enregistrent eux aussi une diminution importante de leur taux d'occupation malgré une progression du nombre d'unités occupées (21,1%) : il atteint en moyenne

sur l'année 54,1% au lieu de 62,7% en 1999. L'augmentation du nombre d'unités d'hébergement disponibles due à l'ouverture de l'hôtel "Pacifique" et à celle de l'hôtel Mocambo explique cette diminution.

En revanche le taux d'occupation des hôtels trois étoiles et plus est resté relativement stable (47,6% au lieu de 47,9%) malgré une augmentation des capacités offertes (réouverture de l'hôtel Surf Novotel) ; ils représentent à eux seuls 60,1% des unités d'hébergement disponibles et 56,1% des unités d'hébergement occupées.

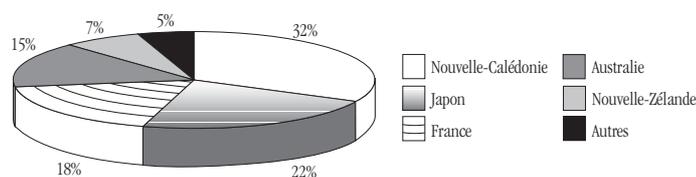
ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION



gressé de 16,0% (12 196 nuitées supplémentaires), de 23,8% (+8 959) et de 8,7% (+14 392). Les résidents métropolitains et

des "Autres pays" ont également participé à l'évolution d'ensemble mais dans une moindre mesure.

NUITÉES PAR RÉSIDENCE EN 2000



CAPACITÉS HÔTELIÈRES

En revanche les touristes japonais, bien qu'ils soient un peu plus nombreux qu'en 1999 (+1,2%) ont séjourné moins longtemps dans les hôtels de Nouméa en 2000 : leur nombre de nuitées hôtelières a diminué de 2,1% au regard de l'année précédente. Les Néo-Calédoniens restent les premiers clients des hôtels de Nouméa avec 32,7% des nuitées. Ils sont suivis par les Japonais (20,5%), les Métropolitains (17,2%), les Australiens (16,0%), les Néo-Zélandais (8,4%) et les touristes des "Autres pays" (5,1%).

La hausse du nombre de nuitées concerne tous les types d'établissements quelle que soit leur catégorie. Le nombre de nuitées des hôtels trois étoiles et plus, qui comptabilisent 47,6% des nuitées totales, a progressé de 7,5% par rapport à 1999. L'augmentation s'explique principalement par les

hausse des nuitées néo-zélandaises (+30,2%), australiennes (+16,3%) et dans une moindre mesure métropolitaines (5,7%). En revanche les résidents néo-calédoniens et les touristes des "Autres pays" sont restés moins longtemps.

Les hôtels de catégorie deux étoiles enregistrent également une augmentation du nombre de nuitées de 8,9% due essentiellement à celles des résidents néo-calédoniens (+22,6%), des Métropolitains (14,5%) et des Australiens (+12,7%). A noter que les Japonais ont moins fréquenté les "deux étoiles" : leur nombre de nuitées a diminué de 19,0%.

La hausse du nombre des nuitées des hôtels de catégorie "une étoile" (+5,0%) s'explique principalement par celle des résidents néo-calédoniens (+8,9%). A noter que les touristes des "Autres pays", bien qu'ils ne représentent que 2,9% des nuitées des "une étoile" ont séjourné plus longtemps : leur nombre de nuitées a progressé de 47,6% par rapport à 1999. Les Australiens sont eux aussi plus nombreux à fréquenter les hôtels une étoile. En revanche le nombre de nuitées des Métropolitaines a fortement diminué pour la deuxième année consécutive (-21,5%).

FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de clients	96 246	106 478	116 738	118 574	117 556	124 593
Taux d'occupation	48,7%	50,5%	57,0%	56,6%	54,0%	51,6%
Durée moyenne de séjour	5,3	4,6	4,7	4,5	4,4	4,4

Source : ISEE.

Unités : nombre, %

17,1 MILLIARDS DE F.CFP DÉPENSÉS

L'augmentation du nombre de touristes non résidents a permis à l'économie calédonienne de bénéficier d'une recette touristique de plus de 17 milliards.

RECETTES DES ENTREPRISES CALÉDONIENNES

Les dépenses des touristes non résidents en Nouvelle-Calédonie sont estimées à 17,1 milliards de F.CFP en 2000. Les touristes non résidents ont toutefois déboursé 26,7 milliards de F.CFP pour se rendre et séjourner en Nouvelle-Calédonie, mais pour évaluer la part des dépenses qui bénéficie exclusivement aux entreprises néo-calédoniennes, il convient d'enlever du poste "transport international", les dépenses effectuées auprès d'entreprises non résidentes. S'agissant du transport international, seule l'entreprise Air Calédonie International est concernée (à titre d'exemple Air France, en tant que transporteur n'est pas considéré comme une entreprise locale). En 2000, selon son rapport d'activité, Aircalin a réalisé 60,0% de son chiffre d'affaires avec des personnes ne résidant pas en Nouvelle-Calédonie et 40,0% avec des résidents néo-calédoniens. En ce qui concerne les non résidents, une part est réalisée sur des tronçons ne touchant pas la Nouvelle-Calédonie mais nous ne disposons pas de tous les éléments pour la calculer.

ESTIMATION DE LA RECETTE TOURISTIQUE

	Hébergement	Cafés, restaurants	Transport international	Transport local	Loisirs	Souvenirs	Autres	Total	Effectif
2000	5 751	2 635	2 723	1 452	529	2 168	1 821	17 079	109 587

Source : ISEE, Air Calédonie International.

Unités : million de F.CFP, nombre

CHIFFRES-CLÉS

Dépenses des touristes en Nouvelle-Calédonie en 2000

17,1 milliards de F.CFP

AVERTISSEMENT

Les résultats relatifs à la dépense des touristes non résidents pour l'année 2000 sont issus d'une enquête menée au cours de la période avril 2000 à février 2001 sur un échantillon de tous les vols au départ de l'aéroport international de La Tontouta (cf. p. 31).

DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE DES NON-RÉSIDENTS

LES DÉPENSES AVANT ET PENDANT LE SÉJOUR

Les touristes non résidents qui choisissent la Nouvelle-Calédonie comme destination de vacances réalisent des dépenses avant et pendant leur séjour. Si pour les Métropolitains, les touristes des "Autres pays" et les Australiens, les dépenses effectuées avant et pendant les vacances sont à peu près équivalentes, les dépenses des Néo-Zélandais et surtout des touristes japonais sont pour l'essentiel réalisées avant leur départ. Ceci est lié à l'achat de forfait avant le départ, pour la grande majorité de ces touristes, qui comprennent l'avion, l'hébergement (parfois en pension complète), les transferts et même les excursions. Pour les Métropolitains et les touristes des "Autres pays", le "transport international" représente la quasi-totalité des dépenses effectuées avant le départ. En raison du poids important du transport international, la plupart des dépenses effectuées avant le départ reviennent la plupart du temps à des entreprises non résidentes.

Les résultats de la compagnie Air Calédonie International ne pouvant être répartis par type de marché, l'analyse des dépenses du "tourisme récepteur" en Nouvelle-Calédonie se fera hors transport international.

L'hébergement constitue le poste de dépenses le plus important en 2000 : il s'élève à 5,8 milliards de F.CFP et représente 40,1% des dépenses touristiques totales. Les restaurants, les bars, les cafés arrivent en deuxième position avec un montant de 2,6 milliards de F.CFP. Ils sont suivis par les dépenses en souvenirs et en cadeaux, 2,2 milliards de F.CFP, les dépenses "Autres", 1,8 milliard de F.CFP, qui correspondent essentiellement à des dépenses en alimentation ou à des achats d'autres biens et services (cartes postales, timbres, produits pharmaceutiques, ...). Les dépenses en transport local s'élèvent à 1,5 milliard de F.CFP. Quant aux dépenses de loisirs, elles ne représentent que 529 millions de F.CFP.

Les dépenses journalières ont été évaluées à 9 038 F.CFP par personne avec toutefois des différences sensibles selon la résidence du touriste. Les Japonais arrivent en tête des dépenses avec un montant de 23 175 F.CFP par jour et par personne. Arrivent ensuite les touristes australiens qui dépensent en moyenne par jour 11 820 F.CFP. Les dépenses quotidiennes sont estimées à 8 472 F.CFP pour les touristes des "Autres pays", à 8 942 F.CFP pour les Néo-Zélandais et à 5 639 F.CFP pour les Métropolitains.

Les Japonais et les Australiens consacrent une grande partie de leur budget à l'hébergement : ils dépensent en moyenne par séjour et par personne respectivement 81 485 F.CFP et 55 286 F.CFP. Avec une dépense moyenne par séjour de 50 432 F.CFP en hôtellerie, les Métropolitains arrivent en troisième position. Si les Japonais privilégient plutôt l'hôtellerie de luxe, dont le prix compense la courte durée du séjour, les Métropolitains séjournent beaucoup plus nombreux dans des hébergements moins onéreux tels que les gîtes.

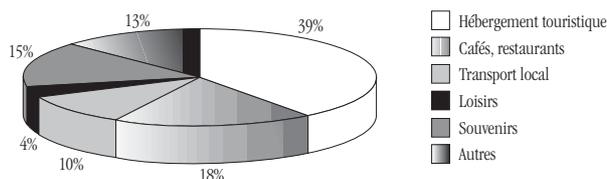
Les dépenses en restaurants, cafés sont surtout le fait des Métropolitains, des Australiens et des touristes des "Autres pays" : ils y consacrent respectivement 38 205 F.CFP, 28 141 F.CFP et 22 979 F.CFP. Quant aux touristes japonais, la dépense moyenne par séjour en restauration s'élève à 16 481 F.CFP. On peut noter que le poste de dépense en restaurants, cafés est peu élevé chez les Japonais, qui adoptent plus fréquemment un système d'hébergement en pension ou demi-pension.

Les Métropolitains restent les premiers clients des entreprises de transport local (transport aérien, maritime, location de véhi-

cules, etc.). Pratiquant le plus souvent une forme de tourisme qualifiée d'affinitaire, les Métropolitains profitent également de la présence de parents ou d'amis pour choisir la Nouvelle-Calédonie comme destination de vacances. Ainsi, ils font fréquemment au cours de leur séjour, en général long, des déplacements dans les îles (Ile des Pins ou Iles Loyauté) et le "tour de Calédonie". C'est pour cette raison que près de la moitié des dépenses en transport local sont le fait des Métropolitains ; ils y consacrent en moyenne par séjour et par personne 22 626 F.CFP. Les Japonais arrivent en seconde position avec un montant de 13 318 F.CFP.

Bien que les Japonais restent la clientèle de choix des commerces spécialisés en souvenirs et en cadeaux, avec un montant de dépense de 26 158 F.CFP par séjour et par personne, ils sont suivis de près par les résidents métropolitains (21 704 F.CFP) et les touristes des "Autres pays" (21 391 F.CFP). Pour ces derniers, la dépense en "Autres biens et services" est également élevée. Les touristes provenant principalement de la Polynésie Française, de Wallis-et-Futuna et du Vanuatu, profitent de leur séjour en Nouvelle-Calédonie

RÉPARTITION DE LA DÉPENSE TOURISTIQUE



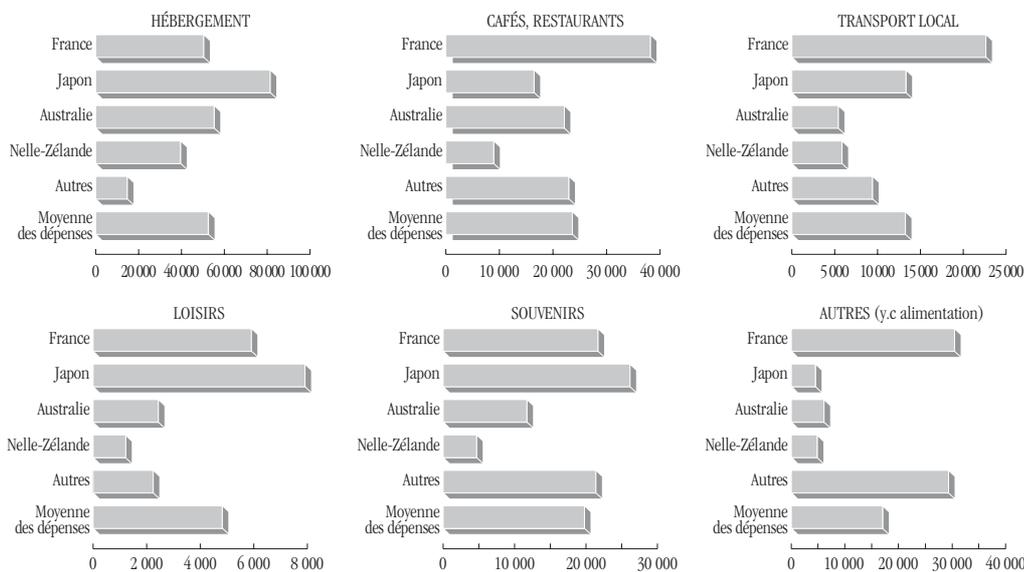
DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS

pour acheter des vêtements ou des petits biens d'équipements qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement habituel ; l'achat de souvenirs, bien souvent comparables à ceux dont ils disposent chez eux, est très faible. Toutes ces dépenses sont indifféremment classées dans les "souvenirs et cadeaux" ou dans les "Autres dépenses" selon le sentiment du touriste interrogé. Les Métropolitains restent à l'origine de plus de

la moitié des dépenses "Autres" qui regroupent également les achats en alimentation. Ne séjournant que rarement à l'hôtel, ils participent en général aux dépenses quotidiennes de leurs proches ou de leurs amis qui les hébergent. Les achats en produits alimentaires et ménagers sont de ce fait importants. Les Métropolitains dépensent en moyenne 30 383 F.CFP par séjour et par personne. Les Japonais sont les premiers

clients des entreprises offrant des services de loisirs, d'excursions et de distractions diverses : ils y consacrent un budget moyen de 7 913 F.CFP par séjour et par personne. Les principaux loisirs des Japonais sont la plongée, la pêche mais aussi des excursions organisées sur les îles (Ile des Pins, Iles Loyauté) ou les îlots proches de Nouméa. Ils sont suivis par des Métropolitains 5 913 F.CFP ; les autres touristes arrivent loin derrière.

DÉPENSES MOYENNES PAR SÉJOUR ET PAR TOURISTE EN 2000 (EN F.CFP)



L'analyse de l'évolution de la dépense touristique des touristes non résidents en Nouvelle-Calédonie entre 1995 et 2000 doit se faire avec prudence et ce pour différentes raisons. Le questionnaire ainsi que la méthodologie utilisée dans les enquêtes de 1995 et 2000 ne sont pas toujours identiques. C'est le cas en particulier pour la répartition des forfaits : les "packages" pendant le séjour (day-trip et package avec

nuit(s)) ont été répartis selon les différentes prestations incluses pour l'enquête 2000. En 1995, en ce qui concerne notamment les day-trips, le montant global de la prestation était classé dans la catégorie "loisirs et excursions". Il n'est donc pas surprenant de retrouver une augmentation de la dépense en transport local par exemple et une baisse de la dépense en loisirs et excursions. De plus, les dépenses en magasins d'ali-

mentation faisaient l'objet d'une question spécifique et avaient été classées pour les besoins de l'analyse dans la catégorie "Autres dépenses" en 1995. En 2000, les renseignements sur les dépenses en alimentation uniquement n'existaient plus. Celles-ci ont été regroupées avec les dépenses des cafés, restaurants. Un traitement particulier a permis de les extraire et de les reclasser dans les "Autres dépenses" ; néanmoins une

DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS

perte d'informations sur l'évolution des dépenses en alimentation par type de marché est constatée. Enfin, les dépenses des "Autres" touristes de 2000 n'ont pas pu être comparées à celles de 1995 : la répartition entre les résidences Europe, Amérique et Océanie étant très différentes entre les deux enquêtes, les dépenses de ces touristes n'ont pas pu être analysées.

Un certain nombre de tendances se dégagent depuis l'enquête de 1995. Entre 1995 et 2000, la dépense touristique, hors transport international, des touristes non résidents en Nouvelle-Calédonie est passée de 9,9 milliards de F.CFP en 1995 à 14,4 milliards de F.CFP en 2000.

Cette augmentation provient en partie de la progression du nombre de touristes. L'analyse de la dépense moyenne per-

met d'étudier l'évolution de la dépense indépendamment de la variation du nombre de touristes. Toutes résidences confondues, la dépense touristique moyenne par touriste augmente. Tous les marchés récepteurs ont enregistré une augmentation de leur dépense excepté le marché japonais dont la dépense moyenne par séjour et par touriste accuse une diminution.

Les marchés japonais, australien et néo-zélandais subissent une modification de clientèle. Les formules "tout compris" (hébergement et pension complète) qui étaient achetées en 1995, notamment celles proposées par le Club Méditerranée, le sont moins en 2000. Cette situation implique une augmentation des dépenses en cafés, restaurants et en "Autres dépenses" qui regroupent les achats en alimentation. Cette

modification a été analysée grâce aux résultats de la fréquentation des hôtels de Nouméa.

Les dépenses en souvenirs et cadeaux de la clientèle japonaise enregistrent une diminution importante au regard de 1995. Cette baisse s'explique à la fois par la crise asiatique survenue en 1998 et par un changement de comportement. Cette diminution s'observe de la même manière et dans les mêmes proportions dans d'autres pays. Ainsi en Australie, les dépenses de "shopping" des touristes japonais ont baissé de 35,0% entre 1995 et 1999.

A noter enfin que l'augmentation des dépenses en souvenirs et cadeaux pour les Australiens et les Néo-Zélandais s'explique pour une partie par les faibles niveaux de dépenses en 1995.

DÉPENSES MOYENNES PAR SÉJOUR ET PAR TOURISTE EN 1995 ET 2000

	France		Japon		Australie		Nouvelle-Zélande	
	1995	2000	1995	2000	1995	2000	1995	2000
Hébergement	40 661	50 432	70 223	81 485	32 159	55 286	43 856	39 560
Cafés, restaurants	28 415	38 205	10 529	16 481	8 434	22 141	4 803	8 957
Transport local	28 947	22 626	6 989	13 318	4 568	5 424	5 161	5 840
Loisirs	13 936	5 913	34 902	7 913	5 336	2 440	3 405	1 225
Souvenirs	11 602	21 704	52 118	26 158	3 769	11 736	2 988	4 701
Autres	17 204	30 383	4 304	4 486	1 556	5 988	2 884	4 784
Total	140 765	169 263	179 066	149 841	55 822	103 016	63 096	65 068

Source : ISEE

Unité : F.CFP

Les hôtels, cafés, restaurants et les transports sont principalement à l'origine des créations d'emploi dans le tourisme en 2000.

CHIFFRES-CLÉS

Estimation de l'effectif
salarié en 2000
3 521

LE TOURISME CONTINUE DE CRÉER DES EMPLOIS

EMPLOI SALARIÉ LIÉ AU TOURISME (DONNÉES CAFAT)

La Nouvelle-Calédonie comptait en 2000 plus de 3 500 emplois salariés dans le tourisme. Ils étaient 3 267 à y exercer une activité en 1999. Ils sont désormais 3 521 en 2000 (+7,8%). L'activité touristique occupe ainsi 7,6% de l'emploi salarié déclaré à la CAFAT en 2000. La croissance de l'emploi salarié émane principalement des hôtels, cafés et restaurants et des transports.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ

Activité	1996	1997	1998	1999	2000
Hôtellerie	1 040	1 066	1 088	1 145	1 263
Restauration	757	738	758	796	832
Bars	42	24	37	28	26
Transport touristique maritime	30	35	31	35	54
Transport aérien	524	530	539	550	597
Transport touristique terrestre	48	61	60	58	51
Location de moyens de transport	34	30	31	31	37
Agences de voyages	159	166	177	188	195
Plongée sous marine	13	13	11	17	16
Autres activités	266	314	301	313	319
Duty free	123	142	127	107	131
Total	3 037	3 119	3 159	3 267	3 521

Source : CAFAT (Nombre moyen de salariés).

Unité : nombre

Les activités relevant de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et des bars ont été regroupées sous l'appellation HCR (hôtels, cafés, restaurants). Les hôtels, cafés, restaurants restent le premier employeur du tourisme : ces activités concernent à elles seules 2 121 personnes en 2000, soit 60,2% de l'effectif salarié touristique. Près de 60,0% des salariés des HCR travaillent dans l'hébergement touristique (contre 58,2% en 1999) ; 39,2% dans la restauration et seulement 1,2% dans des bars ou cafés.

AVERTISSEMENT

L'effectif salarié de la partie "Emploi touristique" diffère de celui présenté dans les parties "Entreprises touristiques".

Dans la partie "Entreprises touristiques" les salariés des organismes de promotion et des duty free ont été exclus ainsi que ceux travaillant pour des entreprises non résidentes en Nouvelle-Calédonie.

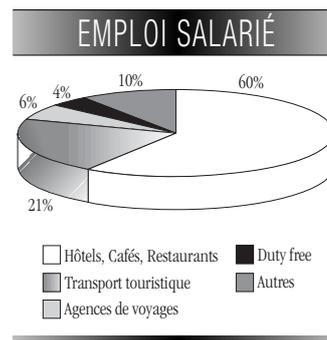
Notons que seul l'emploi salarié est traité ; les non salariés et les fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

Au sein des activités touristiques, l'hôtellerie demeure la principale source d'emploi : elle totalise à elle seule 1 263 postes, soit plus du tiers (35,9%) de l'emploi salarié touristique. L'hébergement touristique enregistre la plus forte hausse du nombre de salariés au regard de l'année précédente (+10,3%, 118 emplois supplémentaires). La restauration qu'elle soit rapide ou traditionnelle emploie 23,6% de l'effectif salarié touristique et occupe ainsi la seconde place dans le classement des employeurs du tourisme. La progression de l'emploi salarié y est beaucoup moins importante que dans l'hôtellerie (+4,6%, soit 37 personnes supplémentaires). En revanche dans les bars, l'effectif salarié a diminué par rapport à l'année précédente.

L'activité de transport liée au tourisme (air, terre, mer y compris la location de moyens de transport) employait, en 2000, 739 salariés contre 674 en 1999 soit une hausse de 9,7%. La progression de l'emploi salarié masque toutefois des évolutions différentes selon les types de transport qui la composent. En effet, l'augmentation du nombre de salariés est enregistré dans les transports aérien et maritime : respectivement 47 et 19 personnes supplémentaires en 2000. Ces deux activités représentent respectivement 80,8% et 7,4% de l'effectif salarié du transport touristique. L'activité de location de moyens de transport enregistre

elle aussi une augmentation de son effectif salarié mais de manière moins importante (6 personnes de plus). En revanche le nombre de salariés travaillant dans le transport terrestre a diminué par rapport à 1999 (7 personnes de moins). Le transport aérien demeure le troisième employeur du tourisme en occupant 16,9% des emplois salariés. Il est important de rappeler que sont retenus ici les employés de la compagnie Air France résidant en Nouvelle-Calédonie et déclarés à la CAFAT, alors que dans l'étude de la production, cette entreprise n'est pas prise en compte puisqu'il ne s'agit pas d'une entreprise résidente sur le "Caillou" ; la même logique est appliquée aux salariés de la représentation Qantas (reclassés dans le transport aérien alors que la CAFAT les comptabilise dans l'activité "Agences de voyages").

Les autres activités touristiques



qui représentent 9,1% de l'emploi salarié touristique ont augmenté leur effectif de 2,0% par rapport à l'année 1999. En plus de la plongée sous-marine, ce groupe compte d'autres activités touristiques orientées vers les loisirs, le sport, la nature (randonnées pédestres, sports nautiques, activités récréatives, etc.) et comprend aussi les établissements de jeux qui occupent la grande majorité de l'effectif salarié de ce groupe.

Les agences de voyages qui représentent 5,5% des emplois salariés liés au tourisme, ont enregistré une augmentation de leur effectif salarié : ils étaient 195 à y exercer une activité en 2000 contre 188 en 1999. Rappelons que sous l'appellation "agences de voyages" sont regroupés outre les agences de voyages, les organismes chargés de la promotion locale et internationale du tourisme.

Contrairement à l'année précédente, le nombre de salariés des sociétés agréées au régime des ventes en détaxation partielle, les duty free, a progressé en 2000 : 131 salariés contre 107 en 1999.

Premiers employeurs du secteur du tourisme en 2000 par effectif salarié

Hôtel Le Méridien de Nouméa Air Calédonie	200 salariés
Club Med "Château Royal" Casino de Nouméa Air Calédonie International Air France Hôtel Novata park Royal	100 salariés
Bingo Hôtel Le Surf Novotel MacDonald's Beach vata Hôtel le Méridien d'Oro Club Med "Koulnoué"	40 salariés

Source : CAFAT

PRÈS D'UN MILLIER D'ENTREPRISES TOURISTIQUES

Les entreprises relevant du tourisme ont réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de 38 milliards de F.CFP grâce aux touristes "extérieurs" mais également à la clientèle locale. La valeur ajoutée dégagée approche les 16 milliards. Le secteur du tourisme est essentiellement composé de petites structures.

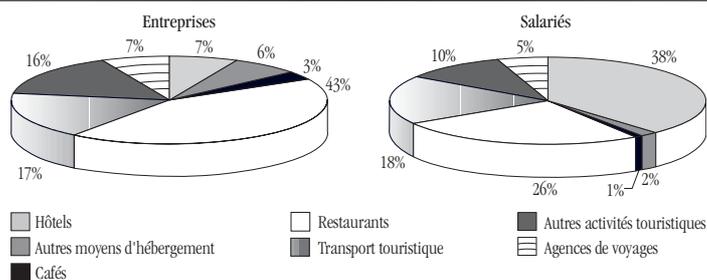
IMAGE DES ENTREPRISES

Définir l'activité touristique reste un exercice difficile. A côté des activités dites traditionnelles (l'hôtellerie, la restauration) une multitude de services sont également offerts allant de l'activité de plongée sous-marine, à la location de moyens de transport en passant par les commerces de souvenirs.

Les entreprises liées au tourisme sont donc celles destinées à satisfaire les besoins des touristes ou celles dont le niveau d'activité est très directement lié au phénomène touristique (réalisation d'une importante partie de leur chiffre d'affaires grâce au tourisme).

Sept groupes d'activité ont été retenus : les hôtels, les autres moyens d'hébergement, les cafés, les restaurants, les agences de voyages, les autres activités touristiques, les transports touristiques (voir annexe). L'activité des commerces de détail spécialisés (essentiellement le commerce touristique, curios et duty free) étant mal connue, les chiffres s'y rapportant (y compris leurs salariés) n'ont pas pu être retenus dans l'étude.

SECTEUR DU TOURISME



CHIFFRES-CLÉS

	2000
Entreprises	991
Salariés	3 187
Chiffre d'affaires	38 391
Valeur Ajoutée	15 937

Unités : nombre, million de F.CFP

AVERTISSEMENT

Ne prenant en compte que les entreprises résidentes en Nouvelle-Calédonie et appartenant à la sphère marchande (hors commerces, duty-free), les salariés travaillant dans les organismes publics chargés de la promotion locale et internationale tels que Nouvelle-Calédonie Tourisme, Destination Iles Loyauté ou les syndicats et office du tourisme classés avec les agences de voyages, ainsi que ceux employés par les compagnies Air France et Qantas ont été écartés. C'est pour ces différentes raisons que l'effectif salarié présenté dans la partie "emploi touristique" diffère du nombre de salariés présenté ici.

ENTREPRISES TOURISTIQUES

En 2000, on dénombrait dans le Répertoire d'Identification Des Entreprises et des Établissements, le RIDET, 991 entreprises exerçant leur activité dans le tourisme. Elles employaient 3 187 salariés. Les entreprises touristiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 38,4 milliards de F.CFP et dégagé une valeur ajoutée estimée à 15,9 milliards de F.CFP. La physionomie des entreprises du tourisme n'a guère évolué depuis 1999. Les activités liées au tourisme restent essentiellement composées de petites structures qui se limitent au chef d'entreprise : près de 3 entreprises sur 5 n'emploient aucun personnel salarié. Les entreprises de 1 à 9 salariés représentent un peu plus du tiers des entreprises touristiques. Prises dans leur ensemble, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 93,8% des

ENTREPRISES PAR TRANCHE DE SALARIÉS					
	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Hôtels	9	29	18	11	67
Autres moyens d'hébergement	46	18	-	-	64
Restaurants	199	214	13	4	430
Cafés	21	10	-	-	31
Transport touristique	137	26	3	5	171
Agences de voyages	49	21	2	2	74
Autres activités touristiques	127	24	1	2	154
Ensemble	588	342	37	24	991

Source : ISEE Unité : nombre

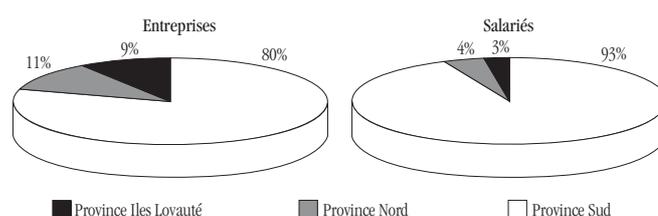
unités du tourisme. Du fait de leur petite taille, la grande majorité de ces entreprises ont un statut juridique de "personne physique" : 70,9% des unités qui ne comptent aucun personnel salarié ont opté pour ce statut ; plus du tiers (36,5%) des entreprises occupant 1 à 9 salariés sont des entreprises individuelles. A noter que parmi les entreprises de moins de 10 salariés ayant opté pour le statut de société, 88,6% ont choisi la

SARL comme catégorie juridique.

Les entreprises de 10 salariés et plus ne concernent que 6,1% des entreprises touristiques soit 61 entreprises dont 24 emploient plus de 20 salariés et 11 50 salariés et plus. Elles assurent à elles seules plus de 70,0% des emplois salariés relevant du tourisme. Les unités de 10 salariés et plus ont toutes choisi le statut de société ; 63,9% sont des SARL.

Les entreprises du tourisme se concentrent dans la province Sud qui regroupe 79,7% des entreprises touristiques et la quasi-totalité des emplois salariés. 10,9% des entreprises exercent leur activité dans la province Nord et 9,4% se situent dans la province des Iles Loyauté. Ces deux dernières provinces assurent res-

SECTEUR DU TOURISME PAR PROVINCE



ENTREPRISES PAR FORME JURIDIQUE

	Personne physique	SARL	Société Anonyme	Société en Nom Collectif	Autres*	GIE	Total
Hôtels	10	38	15	1	3	-	67
Autres moyens d'hébergement	38	17	-	-	5	4	64
Restaurants	269	141	-	5	14	1	430
Cafés	20	10	-	1	-	-	31
Transport touristique	95	61	4	2	8	1	171
Agences de voyages	36	25	5	-	6	2	74
Autres activités touristiques	74	42	1	3	33	1	154
Ensemble	542	334	25	12	69	9	991

Source : ISEE. * Y compris EURL. Unité : nombre

pectivement 4,2% et 2,5% des emplois salariés touristiques. L'hébergement touristique qui regroupe les hôtels et les autres moyens d'hébergement reste le plus gros employeur du secteur : 39,6% des salariés du tourisme pour seulement 13,2% des entreprises touristiques.

Hôtels		
	1999	2000
Entreprises	65	67
Salariés	1 080	1 207

Grands consommateurs de main d'œuvre *les hôtels* qui représentent 6,8% des entreprises du tourisme assurent toujours à eux seuls 37,9% des emplois salariés touristiques. Près de la moitié des entreprises de 10 salariés et plus (47,5%) sont des hôtels. Les entreprises de 1 à 9 salariés ainsi que celles occupant 10 salariés et plus représentent chacune 43,3% des unités du groupe "hôtels". 13,4% ne compte aucun personnel salarié. 80,6% des hôtels sont constitués en société dont plus de la moitié en SARL. 47 établissements sont implantés dans la province Sud. La province Nord et la province des Iles Loyauté comptent respectivement 12 et 8 hôtels.

Autres moyens d'hébergement		
	1999	2000
Entreprises	56	64
Salariés	65	56

Les autres moyens d'hébergement concernent 6,5% des

entreprises du tourisme et, contrairement aux hôtels, occupent seulement 1,8% des salariés. Regroupant aussi bien des hébergements touristiques chez l'habitant, des terrains de camping que des équipements plus structurés tels que les gîtes, la grande majorité de ces unités ne sont formées que par le chef d'entreprise (aidé éventuellement par des membres de sa famille) : 71,9% des entreprises n'ont pas de personnel salarié ; 28,1% occupent 1 à 9 salariés. Près de 3 entreprises sur cinq ont un statut de "personne physique" ; plus d'un quart des entreprises du groupe sont des SARL. 25 unités sont implantées dans la province Sud et 24 dans la province des Iles Loyauté. 16 se situent dans la province Nord.

Restaurants		
	1999	2000
Entreprises	419	430
Salariés	796	832

Avec 430 entreprises en 2000, *les restaurants*, regroupant aussi bien des établissements de type traditionnel que de la restauration rapide, sont toujours les plus nombreux : ils représentent 43,4% des entreprises et occupent un peu plus du quart des salariés du tourisme. Ce sont pour l'essentiel de petites unités : 46,4% des restaurants n'emploient aucun personnel salarié et près de la moitié occupent 1 à 9 salariés ; les entreprises de 10 salariés et plus ne représentent que 3,9% des restaurants. La prédominance

des petites structures explique l'importance de la catégorie juridique "personne physique" : plus de 3 restaurants sur 5 sont des entreprises individuelles. Parmi les entreprises ayant choisi le statut de société, la quasi-totalité est constituée en SARL. La grande majorité des restaurants exerce leur activité dans la province Sud ; 9,5% sont implantés dans la province Nord et 7,0% dans la province des Iles Loyauté.

Cafés		
	1999	2000
Entreprises	29	31
Salariés	28	24

Les cafés représentent 3,1% des entreprises du tourisme et occupent seulement 0,8% de l'effectif salarié touristique. Comme pour les années précédentes, la petite entreprise est la plus fréquente dans le groupe puisque aucun café n'emploie plus de 10 salariés : plus des deux tiers des cafés ne comptent aucun personnel salarié ; 32,3% occupent 1 à 9 salariés. 64,5% des cafés ont le statut de "personne physique". La plupart des entreprises sont implantées dans la province Sud.

Transports touristiques		
	1999	2000
Entreprises	160	171
Salariés	505	572

Les entreprises de transport touristique regroupent des unités des transports terrestre,

ENTREPRISES TOURISTIQUES

maritime, aérien mais également des entreprises de location de moyens de transport. En 2000, le transport touristique concerne 17,3% des entreprises du tourisme ; 18,0% des salariés touristiques relèvent de cette activité. Le transport aérien demeure le premier employeur des transports touristiques : 75,2% des salariés du groupe exercent leur activité dans "l'aérien". 80,1% des entreprises de transport touristique n'emploient aucun personnel salarié ; 15,2% occupent 1 à 9 salariés et seulement 4,7% 10 salariés et plus. Du fait de leur activité, 43,3% des entreprises ont opté pour le statut de société ; 55,6% sont des entreprises individuelles. Elles sont pour la grande majorité d'entre elles (81,9%) implantées dans la province Sud ; 10,5% se situent dans la province Nord et 7,6% dans la province des Iles Loyauté.

Agences de voyages

	1999	2000
Entreprises	67	74
Salariés	159	166

Les agences de voyages réunissent les agences de voyages ou de tourisme, les représentants de compagnies aériennes ou maritime, les grossistes en voyages mais également les guides touristiques. En 2000, elles représentent 7,5% des entreprises du tourisme et occupent 5,2% des salariés du secteur. 66,2% des entreprises ne comptent aucun personnel salarié et 28,4% emploient 1 à 9 salariés ; seulement 4 entreprises occupent 10 salariés et plus. Du fait principalement du nombre important de guides touristiques 48,6% des unités du groupe ont un statut de "personne physique". La quasi-totalité des entreprises se situe dans la province Sud.

Autres activités touristiques

	1999	2000
Entreprises	151	154
Salariés	330	330

Les autres activités touristiques se composent d'une multitude d'activités orientées vers les loisirs, le sport et la nature (plongée sous-marine, randonnées touristiques, location de pédalos, etc.). Elles concernent 15,5% des entreprises liées au tourisme et 10,3% de l'effectif salarié touristique. L'emploi salarié y est très concentré : 2 entreprises assurent l'essentiel des emplois salariés du groupe. Plus des trois quarts des entreprises se limitent au chef d'entreprise et 16,1% occupent 1 à 9 salariés. L'entreprise individuelle concerne 48,1% des unités du groupe. 79,2% des autres activités touristiques sont implantées dans la province Sud ; les provinces Nord et Iles Loyauté regroupent respectivement 13,6% et 7,1%.

LES RÉSULTATS DU TOURISME

En 2000, les entreprises relevant du tourisme ont réalisé un chiffre d'affaires de 38,4 milliards de F.CFP contre 34,3 milliards de F.CFP en 1999. L'augmentation du chiffre d'affaires observée en 2000 s'explique par celle du transport touristique et des autres activités touristiques.

Les hôtels, cafés et restaurants (HCR) occupent toujours la première place en matière de ventes de produits touris-

tiques : ils génèrent 49,0% du chiffre d'affaires du tourisme. Au sein des HCR, les restaurants assurent un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires (51,3%) du groupe. L'hébergement touristique arrive en seconde position et réalise 46,5% du chiffre d'affaires des HCR ; 2,1% du chiffre d'affaires émanent des cafés.

Le transport touristique assure 26,7% du chiffre d'affaires du tourisme. Il est suivi par les

autres activités touristiques (14,2%).

Quant aux agences de voyages, elles représentent 10,1% du chiffre d'affaires des entreprises touristiques.

En 2000, l'activité touristique reste concentrée en terme de chiffre d'affaires : la majeure partie du chiffre d'affaires est réalisé par un nombre restreint d'entreprises notamment au sein du transport tou-

ENTREPRISES TOURISTIQUES

ristique et des autres activités touristiques : la présence de grandes entreprises (compagnies aériennes et établissement de jeux) explique cette

forte concentration. Dans les agences de voyages moins de 10 entreprises réalisent près de 80,0% du chiffres d'affaires. Au sein des

hôtels, cafés et restaurants, près de 7,0% des entreprises réalisent la moitié du chiffre d'affaires.

RÉSULTATS DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

1997*	Entreprises	Salariés**	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Hôtels, cafés, restaurants	558	1 829	16 288	6 461
Transport touristique	137	482	8 205	4 079
Agences de voyages	60	142	3 427	736
Autres activités touristiques	108	327	3 444	2 313
Total	863	2 780	31 363	13 590

1998*	Entreprises	Salariés**	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Hôtels, cafés, restaurants	568	1 882	17 290	6 560
Transport touristique	158	491	8 149	4 194
Agences de voyages	65	151	3 414	737
Autres activités touristiques	130	312	3 495	2 321
Total	921	2 836	32 348	13 812

1999*	Entreprises	Salariés**	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Hôtels, cafés, restaurants	569	1 969	18 454	7 090
Transport touristique	160	505	8 552	4 461
Agences de voyages	67	159	3 389	809
Autres activités touristiques	151	330	3 997	2 887
Total	947	2 963	34 393	15 248

2000*	Entreprises	Salariés**	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Hôtels, cafés, restaurants	592	2 119	18 833	7 074
Transport touristique	171	572	10 259	4 190
Agences de voyages	74	166	3 874	831
Autres activités touristiques	154	330	5 425	3 841
Total	991	3 187	38 391	15 937

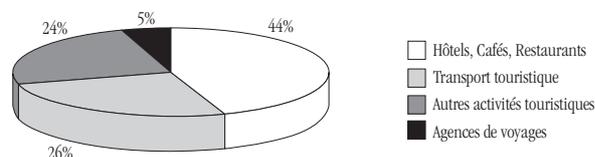
* Provisoire. ** Nombre moyen de salariés.

Source : ISEE.

Unités : nombre, million F.CFP, %

La valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités relevant du tourisme est estimée à 15,9 milliards de F.CFP en 2000. Avec une valeur ajoutée de plus de 7 milliards de F.CFP, les hôtels, cafés et restaurants sont à l'origine de 44,4% de la valeur ajoutée des activités du tourisme. Ils sont suivis par les transports touristiques, puis les autres activités touristiques et les agences de voyages. En 1999, le poids du tourisme dans le PIB (dernier chiffre disponible) était

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE



estimé à 3,7%.

La clientèle des entreprises touristiques néo-calédoniennes ne se limite pas aux touristes non résidents. Les Néo-Calédoniens participent également à l'activité du tou-

risme en consommant "local". Les résidents vont à l'hôtel, au restaurant, font de la plongée sous-marine, utilisent les transports touristiques, etc, que ce soit pendant des vacances en Nouvelle-Calédonie

ENTREPRISES TOURISTIQUES

ou non. Si l'on enlève du chiffre d'affaires des entreprises touristiques les dépenses des

touristes non résidents, calculées à partir des résultats d'enquête, la différence cor-

respond à la consommation des résidents en produits touristiques.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOURISTIQUE

2000	Chiffre d'affaires* 1	Dépenses non résidents 2	Dépenses des résidents 1-2
Transports	14 132	4 175	9 957
Hôtels, cafés, restaurants	18 833	8 385	10 448
Loisirs	5 425	529	4 896
Souvenirs, autres	nd	3 989	nd
Total	38 391	17 079	nd

* Provisoire.

Source : ISEE.

Unité : million F.CFP

Le soutien financier des acteurs publics au développement du tourisme s'est élevé à 3,9 milliards de F.CFP en 2000, dont 3,1 milliards de dépenses directement touristiques.

CHIFFRES-CLÉS

Dépenses du secteur public

en Nouvelle-Calédonie	
Dépenses touristiques	3 081
Dépenses indirectement touristiques	831
Total	3 912

Unité : million de F.CFP



DES ACTEURS PUBLICS QUI PARTICIPENT

INTERVENTIONS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans la répartition des compétences prévue dans la loi organique du 19 mars 1999, le tourisme relève toujours de l'autorité des Provinces. Les Provinces interviennent principalement à travers des séries de mesures d'aides spécifiques à chaque Province (les codes de développement ou d'investissement), dans le cadre de relation de partenariat (contrat de développement Etat/Province), mais également par le biais des Sociétés d'Economie Mixte (Sodil, Sofinor à travers sa filiale la CIT, Promo-Sud). La Nouvelle-Calédonie, l'Etat (contrat de développement, FEPNC), l'ICAP et le FED participent également au développement du tourisme.

La participation des acteurs publics au développement du tourisme a été estimée à 3,9 milliards de F.CFP en 2000 (cf. page 48). Les dépenses réalisées par les différents intervenants interrogés se divisent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Les dépenses touristiques du secteur public ont été estimées à 3 081 306 614 de F.CFP dont :

- 2 258 533 620 F.CFP de dépenses de fonctionnement,
- 822 772 994 F.CFP de dépenses d'investissement.

Les dépenses du secteur public dont la finalité n'est pas uniquement touristique ont été estimées à 830 546 458 F.CFP :

- 267 816 164 F.CFP de dépenses de fonctionnement,
- 562 730 294 F.CFP de dépenses d'investissement.

DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC

2000	Province Sud	Province Nord	Province Iles Loyauté	Etat	Nouvelle- Calédonie	Autres	Ensemble
Dépenses touristiques							
Dépenses de fonctionnement	619	40	44	434	1 120	2	2 259
Dépenses d'investissement	446	18	169	118	-	72	823
Total touristique	1 065	58	213	551	1 120	74	3 081
Dépenses indirectement touristiques							
Dépenses de fonctionnement	13	100	105	-	50	-	268
Dépenses d'investissement	147	98	57	41	219	-	563
Total indirectement touristique	159	199	162	41	269	-	831
Ensemble							
Dépenses touristiques	1 065	58	213	551	1 120	74	3 081
Dépenses indirectement touristiques	159	199	162	41	269	-	831
Total général	1 224	257	375	592	1 389	74	3 912

Source : Organismes publics.

Unité : million de F.CFP

AVERTISSEMENT

Les résultats relatifs à la participation du secteur public au développement du tourisme sont provisoires. Certaines données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce document.

DÉPENSES DIRECTEMENT TOURISTIQUES

LES DÉPENSES INDIRECTEMENT TOURISTIQUE

Les dépenses indirectement touristiques pour l'année 2000 réalisées par la Nouvelle-Calédonie notamment en matière d'infrastructures aériennes domestiques (aérodromes) ont été retenues. Les autres données chiffrées dont nous disposons concernent une partie des interventions réalisées par les services provinciaux. Ces dépenses qui intéressent les secteurs de la culture, de l'environnement, du transport (aérien, terrestre et maritime) ainsi que certaines infrastructures peuvent contribuer au développement du tourisme.

44,3% des dépenses de fonctionnement directement touristiques ont été consacrées au transport touristique. 37,5% ont concerné la promotion extérieure de la Nouvelle-Calédonie ; il s'agit ici principalement des participations des collectivités publiques au fonctionnement du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme (NCT) ; elles permettent ainsi au GIE NCT de mener des actions de promotion sur les marchés extérieurs afin de sensibiliser le grand public ainsi que les professionnels du tourisme. 8,7% des dépenses de fonctionnement ont intéressé l'hôtellerie, 3,1% la promotion locale du tourisme et 1,2% les actions de formation aux métiers du tourisme. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, 47,3% des dépenses d'investissement directement touristiques n'ont pas pu être ventilées en fonction de la nature de l'opération (activité hôtelière, animation touristique, promotion locale touristique, formation, etc.). 45,8% des dépenses d'investissement ont été consacrées à l'activité hôtelière, 5,4% à l'aménagement touristique, 1,5% à des opérations d'infrastructures de développement économique et touristique.

Les provinces sont intervenues à hauteur de 1 335 863 893 F.CFP dont 702 692 016 F.CFP au titre des dépenses de fonctionnement et 633 171 877 F.CFP au titre des dépenses d'investissement.

Les interventions de la Nouvelle-Calédonie en matière de tourisme ont été essentiellement consacrées en 2000 au développement de la desserte aérienne : la Nouvelle-Calédonie a soutenu l'activité long courrier de la compagnie Air Calédonie International à hauteur de 1 milliard de F.CFP. Les autres interventions ont concerné le fonctionnement du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme (120 millions F.CFP).

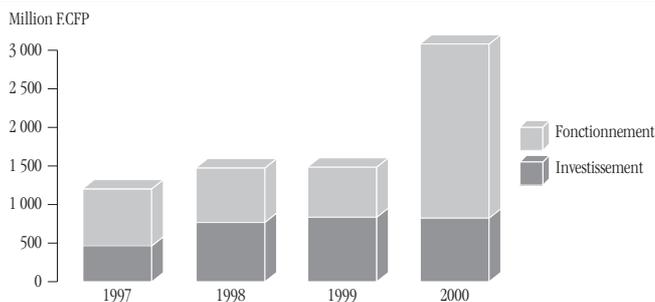
L'Etat participe au développement du tourisme au travers des contrats de développement et du Fonds d'Équipement et de la Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Issus des Accords de Matignon, les contrats de développement prévus aux articles 84 et 85 de la loi référendaire du 9 novembre 1988, avaient notamment pour objectif de favoriser le rééquilibrage du territoire et d'encourager et de soutenir le développement économique local. Véritable accord de partenariat conclu entre l'Etat et les Provinces, les contrats de développement ont permis de financer de nombreux programmes

d'investissement provinciaux. Deux générations de contrats de développement (1990-1992 et 1993-1997) ont marqué la période "Matignon". Pour la seconde génération (1993-1997), les opérations relevant du tourisme ont concerné uniquement la Province des Iles Loyauté et la Province Sud. En 1999, la signature d'avenants aux contrats de développement 1993-1997 entre l'Etat et la Province Sud d'une part et l'Etat et la Province des Iles Loyauté d'autre part a permis de poursuivre les actions menées en faveur du tourisme.

Une nouvelle génération de contrats de développement pluriannuels prévue dans la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie portant sur la période 2000-2004 a été signée à la fin de l'année 2000. Les opérations relevant du tourisme ont concerné les trois Provinces.

En 2000, la participation de l'Etat s'est élevée à 551 073 131 F.CFP. Au titre des dépenses de fonctionnement 433 560 375 F.CFP ont concerné la promotion extérieure de

DÉPENSES TOURISTIQUES DIRECTES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES



SECTEUR PUBLIC

la Nouvelle-Calédonie. Au titre des dépenses d'investissement 117 512 756 F.CFP ont été alloués à des opérations d'infrastructures de développement économique et touristique, d'hôtellerie et à des "autres dépenses touristiques".

L'Etat soutient également le développement économique et le tourisme en particulier par le biais du Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC).

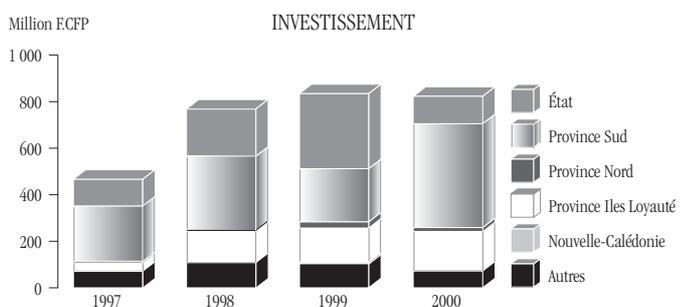
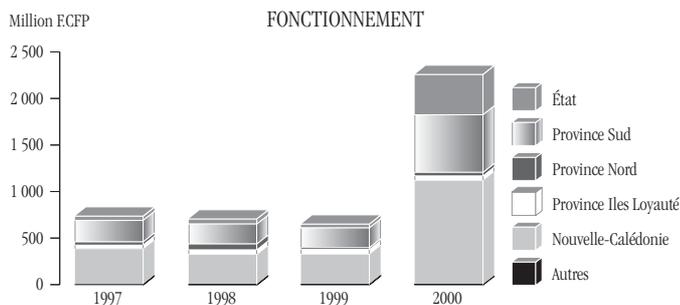
Les résultats relatifs à la participation du secteur public au développement du tourisme sont provisoires et peuvent être modifiés. Certaines données ne sont pas disponibles pour le moment. Enfin certaines dépenses publiques en faveur du tourisme ont pu échapper à la collecte.

La lecture des histogrammes laisse apparaître de fortes fluctuations en particulier

pour les dépenses d'investissement. Les variations s'expliquent par le fait que les engagements des différents acteurs

publics dépendent du nombre de projets en cours qui peut être différent d'une année sur l'autre.

DÉPENSES TOURISTIQUES DIRECTES



MESURES FISCALES EN FAVEUR DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Les aides du secteur public en faveur du tourisme ne se limitent pas seulement à des aides économiques (attribution de subventions, aides au titre des codes de développement ou d'investissement de chaque Province) ; le soutien des structures publiques se manifeste également au travers de mesures fiscales et de politique de crédit en faveur des agents économiques concourant au développement touristique de la Nouvelle-Calédonie.

Les régimes fiscaux privilégiés à l'importation : exonération totale ou partielle des droits et taxes à l'importation.

Selon la délibération modifiée n° 69/CP du 10 octobre 1990 - chapitre XVIII, peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle des droits et taxes d'importation, les matériaux et équipements entrant dans la création ou la rénovation d'établissements hôteliers touristiques. L'établissement concerné doit disposer d'une capacité d'accueil de 100 chambres minimum, s'il est situé sur la commune de Nouméa, et de 20 chambres minimum, lorsque son implantation est localisée dans les

autres communes du territoire. Dans le cadre de la création d'établissement, le coût de l'investissement ramené à l'unité d'hébergement doit être au minimum de 18 millions sauf dérogation.

EXONÉRATION FISCALE

Matériaux et équipement

1995	79 397 704
1996	7 773 173
1997	39 018 582
1998	55 064 595
1999	95 517 133
2000	26 255 395

Source : Service des Douanes

Unité : F.CFP

Les entreprises de transport à caractère touristique peuvent également bénéficier d'une exonération totale ou partielle des droits et taxes d'importation sur les navires et les véhicules.

EXONÉRATION FISCALE

Transport touristique

1995	5 482 515
1996	11 925 237
1997	15 479 242
1998	11 900 373
1999	14 194 881
2000	24 353 668

Source : Service des Douanes

Unité : F.CFP

Une délibération n° 225/CP du 30 octobre 1997 fixe un nouveau régime d'aide à l'importation en faveur des établissements hôteliers ouverts au public, en situation régulière au regard des réglementations en vigueur dans la province où est implantée la structure. Le régime d'aide à l'importation porte sur l'octroi d'une exonération de tous les droits et taxes préalables à l'importation des biens destinés aux établissements concernés et nécessaires à leur exploitation. L'exonération est accordée à raison de 100 000 F.CFP par chambre pour les établissements situés dans les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Dumbéa, à l'exclusion des îlots, portée à

200 000 F.CFP pour les autres communes du Territoire et les îlots des communes de Nouméa, Mont-Dore et Dumbéa.

L'article 8 du Code Territorial des impôts a fixé des mesures d'exonération d'impôt sur les sociétés pour les établissements relevant du secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Les entreprises doivent au préalable avoir été agréées au régime fiscal privilégié à l'importation dans le cadre et les conditions prévus par le chapitre XVIII de la délibération n° 69/CP du 10 octobre 1990. L'exonération porte sur une durée de 15 à 20 ans ; au delà de 15 ans, l'exonération ne concerne plus que 50% du bénéfice imposable.

D'autres mesures sont prévues : exonération des droits de mutation en cas d'apport, par une personne physique à une société, des éléments d'actifs affectés à l'exercice d'une activité du secteur hôtelier, si la personne s'engage à conserver pendant cinq ans les titres remis en contrepartie de l'apport ; crédit d'impôt ; des aides au conseil pour les personnes physiques ou morales appartenant au secteur du tourisme et qui ne dépendent pas d'un groupe dont l'effectif dépasse 500 personnes.

Les mesures de défiscalisation des investissements

Les entreprises peuvent également déduire de leur résultats imposables, à hauteur de 100%, le montant des investissements réalisés pour la création ou l'extension d'entreprises hôtelières ou touristiques ainsi que le montant total des souscriptions au capital des sociétés du secteur de l'hôtellerie et du tourisme (articles 11 et 12 du CT). Les sociétés métallurgiques ou minières peuvent déduire de leur résultat les souscriptions au capital des sociétés hôtelières ou touristiques réalisant des investissements productifs.

Toutes personnes physiques, fiscalement domiciliées en Nouvelle-Calédonie, peuvent déduire de leur revenu imposable, au titre de l'IRPP, le montant des investissements en actions ou parts souscrites lors de la constitution de société ou de l'augmentation du capital d'une société du secteur hôtelier ou touristique, à raison de 25% plafonné à 1 000 000 F.CFP, porté à 100% plafonné à 1 500 000 F.CFP s'il s'agit d'un programme agréé (article 128 du CT).

Des mesures fiscales en faveur des contribuables métropolitains ont également été mises en place.

INTERVENTIONS EN PROVINCE SUD

Dans la province Sud, le tourisme a bénéficié d'une enveloppe de 1 717 991 898 F.CFP en provenance du secteur public.

Les dépenses touristiques ont été estimées à 1 542 006 067 F.CFP dont 1 054 689 152 F.CFP de dépenses de fonctionnement et

487 316 915 F.CFP de dépenses d'investissement.

Les dépenses indirectement touristiques ont été estimées à

SECTEUR PUBLIC

175 985 831 F.CFP dont 12 729 400 F.CFP de dépenses de fonctionnement et 163 256 431 F.CFP de dépenses d'investissement.

68,9% des dépenses de fonctionnement ont été destinées à la promotion internationale et locale du tourisme, 18,6% à l'hôtellerie. Le reste a été consacré à des programmes de formation professionnelle, à des opérations d'animations touristiques, d'aménagements paysagers et d'embellissements de sites. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, 67,5% ont été consacrées à l'activité

hôtelière, 9,1% à des actions d'aménagements paysagers et d'embellissements de sites, 2,5% à des opérations d'infrastructures de développement économique et touristique. Plus de 20,0% des dépenses n'ont pas pu être classées.

Les aides de la Province Sud à l'investissement touristique sont essentiellement octroyées par l'intermédiaire des contrats de développement Etat-Province Sud, du code des investissements et du dispositif d'aides au développement des micro-projets. Hors cadre spécifique,

la Province intervient également en faveur du tourisme.

En 2000, le montant global des aides directes consacré au développement touristique s'est élevé à 1 065 098 218 F.CFP dont 618 847 548 F.CFP au titre des dépenses de fonctionnement et 446 250 670 F.CFP au titre des dépenses d'investissement. La participation de la Province Sud dans le cadre des contrats de développement a atteint 151 685 939 F.CFP pour les dépenses de fonctionnement et 33 556 408 F.CFP pour les dépenses d'investissement.

INTERVENTIONS DE LA PROVINCE SUD

	Dépenses directes de fonctionnement					Dépenses directes d'investissement				
	CD	CPI	MP	Autres	Total	CD	CPI	MP	Autres	Total
Hôtellerie	-	-	-	196	196	-	1	-	300	301
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camping	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation touristique	-	-	-	14	14	-	-	-	-	-
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagements paysagers/Embellissement de sites	6	-	-	1	7	34	-	-	11	44
Fonctionnement de service tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion internationale du tourisme	105	-	-	188	293	-	-	-	-	-
Promotion locale du tourisme	40	-	-	31	71	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	22	22	-	-	-	-	-
Infrastructures développement économique et tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	16	16	-	84	12	4	100
Total	152	-	-	467	619	34	86	12	315	446

Source : Province Sud CD : contrat de développement CPI : code provincial d'investissement MP : micro-projets.

Unité : million de F.CFP

Les aides octroyées par la Province Sud ont été consacrées à la promotion internationale du tourisme (participation au fonctionnement du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme), à des opérations d'aménagements paysagers et d'embellissements de sites et à la promotion locale du tourisme. En ce qui concerne la promotion locale, les dépenses ont principalement été destinées à l'Office du Tourisme de Nouméa et de la Province Sud et à la réalisation d'étu-

des sur le tourisme.

Dans le cadre du code d'investissement, les aides accordées par la Province Sud se sont élevées à 85 844 449 F.CFP. 27 projets ont bénéficié d'aides au titre du code des investissements durant l'année 2000. 17 projets ont concerné l'hôtellerie ou les gîtes, 9 des activités d'animations, 1 le transport. A noter que certains programmes de réhabilitation d'hôtels, réalisés dans le cadre du code d'in-

vestissement, ont également bénéficié d'un soutien financier via les contrats de développement.

Le montant des interventions de la Province Sud au titre des micro-projets a atteint 11 524 210 F.CFP.

Enfin, les "Autres" interventions de la Province Sud, c'est-à-dire hors contrat de développement ou cadres spécifiques, ont été évaluées à 467 161 609 F.CFP au titre des dépenses de fonc-

CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA PROVINCE SUD

S'agissant du secteur du tourisme, les projets d'investissement susceptibles d'être agréés concernent les secteurs d'activité suivants :

- l'hôtellerie ;
- l'animation touristique ;
- le transport à vocation touristique.

Sont exclus du champ : la restauration, le commerce et les prestations de service se situant dans les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore (à l'exception de l'île Ouen) et Dumbéa.

Les mesures comprennent :

- des aides aux études : étude de faisabilité et de communication commerciale ;
- des aides à l'investissement : elles regroupent des aides aux infrastructures primaires, des primes à l'emploi, des primes à l'équipement et des primes de développement hôtelier ;
- des aides à l'exploitation ;
- une aide à la prospection des marchés extérieurs ;
- en plus de ces aides, il est institué une aide à l'investissement, spécifique à chaque secteur d'activité :
 - s'agissant de l'hôtellerie touristique, une prime de développement hôtelier est accordée en faveur des investissements agréés tendant à la création, à l'extension ou à la rénovation d'établissements hôteliers ;
 - en ce qui concerne les activités relevant de l'animation touristique et des transports touristiques, une aide financière est instituée en faveur des investissements agréés tendant à la création ou à l'extension d'activités.

LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT DE MICRO-PROJETS

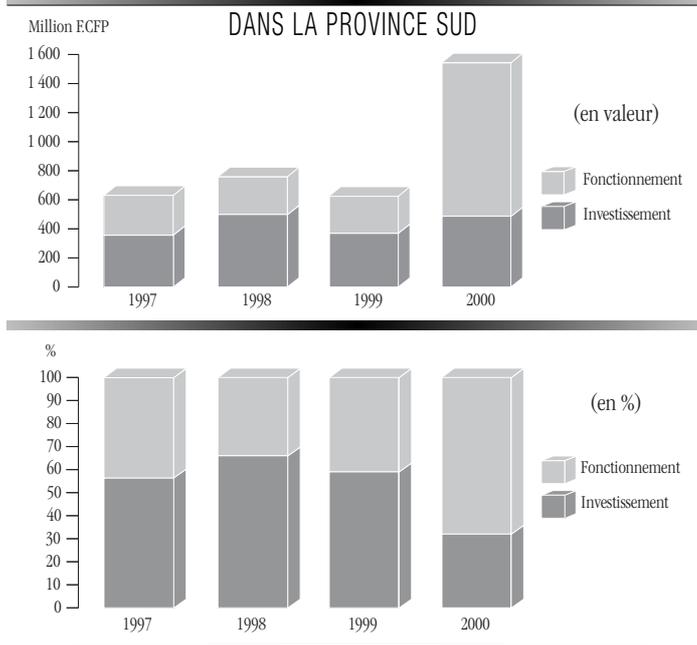
Ces aides concernent toute personne (notamment demandeur d'emploi) créant ou reprenant une société individuelle, commerciale, de service, artisanale, halieutique, touristique ou agricole, soit à titre individuel ou sous-forme de société dont le montant de l'investissement est inférieur à 3 000 000 F.CFP.

SECTEUR PUBLIC

tionnement et à 315 325 603 F.CFP au titre des investissements. 40,1% des "Autres" interventions de fonctionnement ont été alloués au GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme : une participation supplémentaire de 187,5 millions de F.CFP a été versée pour soutenir l'action du GIE ; 41,9% ont été consacrée à l'hôtellerie (uniquement des intérêts versés au titre de prise de participation dans la Société des Hôtels de Nouméa) ; 6,5% ont concerné des opérations de promotion locale. Parmi les différentes actions, la Province a notamment aidé à financer la réalisation de brochures touristiques d'entreprises touristiques ; une fresque a été réalisée sur l'immeuble Cheval par l'école d'art dans le but d'améliorer la première impression des croisiéristes sur la ville de Nouméa ; une participation au fonctionnement de la troupe de danse Wececa a également été accordée. Les "Autres dépenses" de fonctionnement ont été consacrées à la formation aux métiers du tourisme, à des opérations d'animation touristique.

Les "Autres" dépenses d'investissement ont essentiellement été consacrées à l'hôtellerie : il s'agit ici de prise de participation supplémentaire de la Pro-

DÉPENSES TOURISTIQUES DIRECTES DU SECTEUR PUBLIC



vince dans la Société des Hôtels de Nouméa.

La participation de l'Etat, dans le cadre des contrats de développement, a atteint, en 2000, 433 560 375 F.CFP au titre des dépenses de fonctionnement et 17 048 884 F.CFP au titre des dépenses d'investissement. Les sommes versées ont été destinées à la promotion internationale du tourisme, à des opérations d'aménagements paysagers, d'embellissement de sites et de réhabilitation dans le secteur de l'hôtellerie. En ce qui concerne la promotion interna-

tionale, l'Etat a versé en plus de sa participation à la nouvelle génération de contrat 2000-2004, celle qui n'avait pas été versée au titre des années 1993 à 1997.

Les aides de l'Etat via le FEPNC et les interventions de la Société d'Economie Mixte Promo-Sud n'ont pas pu être identifiées.

Les interventions de l'ICAP dans la province Sud se sont quant à elles élevées à 23 100 000 F.CFP et ont été allouées à des sociétés appartenant au secteur de l'hôtellerie.

INTERVENTIONS EN PROVINCE NORD

En 2000, les interventions du secteur public *dans la province Nord* se sont élevées à 304 972 350 F.CFP (cf. page 50).

Les dépenses touristiques ont été estimées à 100 008 276 F.CFP dont 40 273 856 F.CFP de dé-

penses de fonctionnement et 59 734 420 F.CFP de dépenses d'investissement.

Les dépenses indirectement touristiques ont été estimées à 204 964 074 F.CFP dont 100 441 889 F.CFP de dépen-

ses de fonctionnement et 104 552 185 F.CFP de dépenses d'investissement.

Les aides de la Province Nord au secteur du tourisme sont principalement octroyées via son code de développement (CODEV-PN).

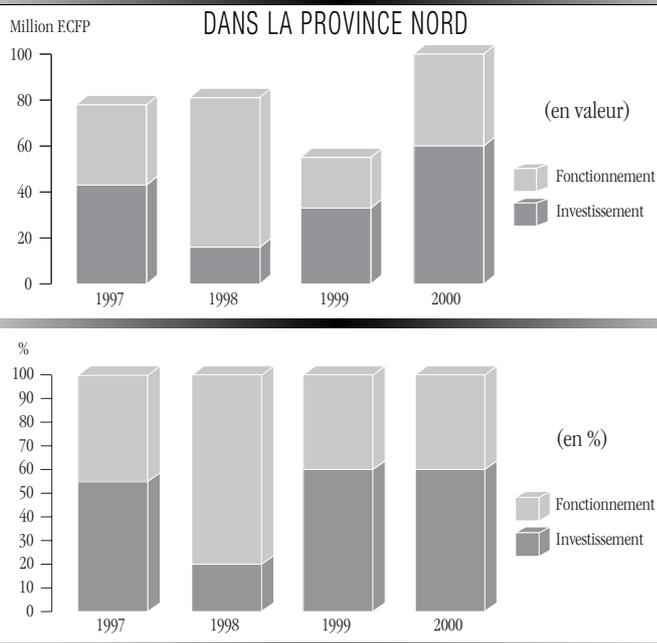
SECTEUR PUBLIC

Dans le cadre du contrat de développement 2000-2004, la Province Nord a prévu dans son programme de développement économique, un volet tourisme. En 2000, la participation de la Province Nord a été estimée à 58 008 276 F.CFP (dont 40 273 856 F.CFP au titre des dépenses de fonctionnement et 17 734 420 F.CFP au titre des dépenses d'investissement). Les dépenses de la Province via son code de développement n'ont pas pu être identifiées en 2000.

En 2000, *les aides de l'Etat* au secteur du tourisme sont uniquement allouées par le biais du Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC).

La SOFINOR à travers sa filiale, la Compagnie d'Investissement Touristique (CIT), participe également au développement du tourisme.

DÉPENSES TOURISTIQUES DIRECTES DU SECTEUR PUBLIC



En ce qui concerne les activités connexes au tourisme, il est important de signaler que la Province Nord participe au financement de la desserte aérienne domestique pour un montant

de 100 millions F.CFP. Cette participation versée à la société Aircal, n'est pas à considérer comme une aide à l'exploitation mais plutôt comme une "aide à l'usager".

CODE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD

Peut bénéficier d'aides, toute personne physique ou morale, de toute nature juridique et de toute nationalité, originaire et/ou domiciliée et/ou s'installant dans la Province Nord qui s'engage à réaliser, dans la Province Nord, un projet d'investissement, préalablement agréé par la Province, concourant au développement provincial.

Tout programme d'investissement relatif à tous les secteurs d'activité économique (y compris le tourisme), sociale et culturelle peut faire l'objet d'un agrément et bénéficier du CODEV-PN sous réserve :

- qu'il s'inscrive dans les axes prioritaires définis par la Province, le cas échéant ;
- qu'il ne bénéficie pas du régime fiscal relatif aux entreprises dont les activités relèvent de la métallurgie des minerais ;
- qu'il ne ressorte pas de l'exploitation courante de l'activité viable concernée, sauf s'il concourt à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces aides comprennent notamment :

- des aides aux infrastructures primaires ;
- une aide à la gestion ;
- une aide à l'investissement ;
- une aide à la formation professionnelle ;
- une aide à l'équipement ;
- des aides à la création d'emploi ;
- une aide à l'accompagnement ;
- etc.

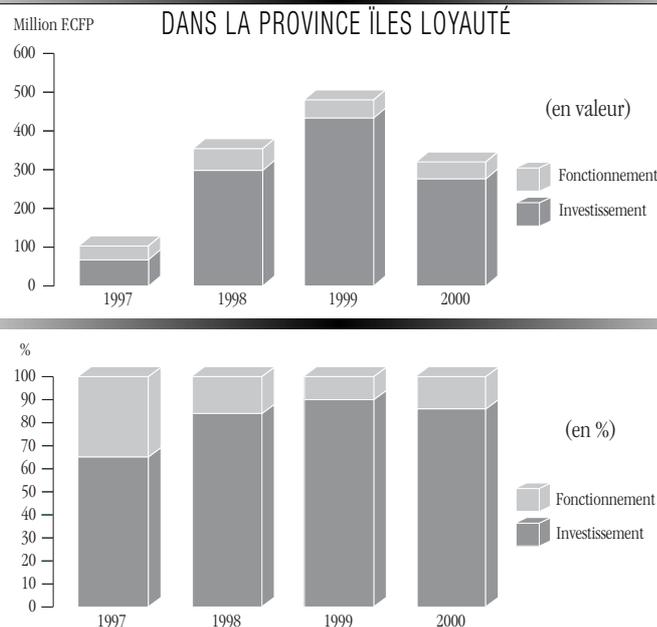
INTERVENTIONS EN PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ

En 2000, les interventions du secteur public *dans la province des Îles Loyauté* se sont élevées à 499 690 862 F.CFP (cf. page 51).

Les dépenses touristiques ont été estimées à 319 292 271 F.CFP dont : 43 570 612 F.CFP de dépenses de fonctionnement et 275 721 659 F.CFP de dépenses d'investissement.

Les dépenses indirectement touristiques ont été estimées à 180 398 591 F.CFP ainsi réparties : 104 676 864 F.CFP de dépenses de fonctionnement ; 75 721 727 F.CFP de dépenses d'investissement.

DÉPENSES TOURISTIQUES DIRECTES DU SECTEUR PUBLIC



La Province des Iles Loyauté intervient directement dans le tourisme à travers les codes de développement Etat/Province des Iles Loyauté et d'investissement.

En 2000, les aides octroyées par la Province des Iles Loyauté se sont élevées à 212 757 399 F.CFP (43 570 612

F.CFP au titre des dépenses de fonctionnement et 163 186 787 F.CFP au titre des dépenses d'investissement).

L'Etat est intervenu à hauteur de 100 463 872 F.CFP. L'Etat soutient également le développement du tourisme par le biais du FEPNC.

Les interventions de l'ICAP

se sont élevées à 6 000 000 F.CFP et ont concerné l'hôtellerie.

En ce qui concerne les activités connexes au tourisme, il est important de signaler que la Province des Iles Loyauté participe au financement des dessertes aériennes domestique et maritime.

DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ÎLES LOYAUTÉ

(délibération N°99-64/API du 30/12/99)

Des mesures de soutien et d'accompagnement au développement rural et économique sont instaurées dans la Province des Iles Loyauté. Ces mesures ont pour objet de favoriser :

- la création d'entreprise ;
- la création d'emplois stables ;
- l'investissement sur la Province des Iles Loyauté ;
- le développement des filières économiques ;
- la diversification du tissu économique de la Province des Iles Loyauté ;
- la sauvegarde d'entreprises en difficulté ;
- la pérennité des entreprises par des formations thématiques pour les dirigeants et les salariés ;
- la préservation de l'environnement.

Ces mesures comprennent :

- des aides socio-économiques : elles s'adressent à des projets dont le montant de l'investissement est compris entre 300 000 F.CFP et 3 000 000 F.CFP (l'Aide à l'équipement, le prêt socio-économique) ;
- des aides à l'investissement : elles concernent des projets dont le montant de l'investissement est supérieur à 3 000 000 F.CFP ; s'agissant du tourisme, les aides à l'investissement concernent uniquement l'hébergement, la restauration, le transport touristique, les animations et activités touristiques hors transport ;
- des aides spécifiques complémentaires aux filières économiques ;
- des aides à la création d'emplois ;
- des aides aux frais de gestion ;
- des aides aux entreprises en difficulté ;
- des aides à la formation des dirigeants et des employés ;
- des aides d'incitation à la protection de l'environnement ;
- des aides aux infrastructures primaires ;
- des aides à la communication commerciale ;
- des aides ponctuelles dans le cadre d'opérations particulières ;
- des aides aux frais de commercialisation .

Peut bénéficier de ces aides :

- toute entreprise, personne physique ou morale, désignée comme le promoteur, quel que soit son statut civil ou son origine, qui s'engage à réaliser, dans la Province des Iles Loyauté, un projet agréé par la Province des Iles Loyauté et dont l'investissement n'excède pas 50 000 000 F.CFP ; toutefois tout projet dont l'investissement est supérieur à 50 000 000 F.CFP fait l'objet d'un examen spécifique par l'Assemblée de la Province des Iles Loyauté ;
- toute entreprise, personne physique ou morale, désignée comme le bénéficiaire, qui s'engage à créer des emplois nouveaux ;
- toute entreprise, personne physique ou morale, s'engageant à exercer son activité et à maintenir l'ensemble de l'investissement, sur le territoire de la Province des Iles Loyauté, pour une période minimale de cinq années.

MÉTHODOLOGIE

Méthodologie

Tableaux détaillés

DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS

Les résultats relatifs à la dépense des touristes non résidents pour l'année 2000 sont issus d'une enquête menée au cours de la période avril 2000 à février 2001 sur un échantillon de tous les vols au départ de l'aéroport international de La Tontouta. L'objectif était de pouvoir estimer les grandes masses de dépenses par activité caractéristique (hôtellerie, restauration, transport touristique, loisirs, etc.) et selon la résidence des touristes, tous n'ayant pas le même comportement en matière de dépenses. Le questionnaire permettait de faire la différence entre les dépenses effectuées avant le séjour en Nouvelle-Calédonie et pendant le séjour sur le territoire.

ENTREPRISES TOURISTIQUES

Les résultats des entreprises caractéristiques du tourisme reposent sur l'exploitation simultanée de plusieurs fichiers administratifs disponibles : le fichier du RIDET, le fichier de l'impôt sur les sociétés et celui du réel simplifié.

L'exploitation du fichier du RIDET a permis de sélectionner les activités "touristiques".

Les activités caractéristiques du tourisme sont celles qui sont "principalement" destinées à satisfaire les besoins des touristes ou celles dont le niveau d'activité est très directement lié au phénomène touristique (réalisation d'une partie importante de leur chiffre d'affaires avec les touristes).

Ainsi ont été retenus pour rentrer dans l'étude de la production "touristique" calédonienne, les codes d'activité de la NAF (Nomenclature d'Activité Française) présentés dans le tableau ci-contre, qui permettront de sélectionner les entreprises dans les fichiers utilisés. Toutefois, la sélection des codes d'activité de la NAF retenue ici n'est pas exhaustive : l'activité des commerces de détail spécialisés (essentiellement le commerce touristique, curios et duty free) étant mal connue, les données s'y reportant ont été exclues de l'étude.

Il est important de noter que ne sont retenues dans cette étude de la production que les entreprises résidentes sur le territoire.

Les activités caractéristiques du tourisme qui se retrouvent identifiées dans la NAF sont dites "activités caractéristiques individualisées" dans la NAF ; leur définition repose sur l'énumération des groupes de la NAF qui les composent, c'est le cas du groupe des Hôtels-Cafés-Restaurants ainsi que des agences de voyages (qui comprend également les agences de tourisme).

D'autres activités, bien que très directement concernées par le phénomène touristique, ne peuvent pas être individualisées dans la NAF ; ce sont des activités

pour lesquelles le tourisme ne constitue qu'un débouché accessoire (entreprises de services, par exemple), ou encore des activités qui ne peuvent pas être isolées grâce à la nomenclature utilisée. Ces activités ne sont pas considérées comme activités caractéristiques du tourisme. Cependant, nous avons sélectionné, pour chacun des codes de la NAF répertoriés, des entreprises qui nous paraissent directement concernées par le tourisme.

Ainsi, pour le groupe "Transports", nous avons retenu, outre les entreprises de transport aérien, les entreprises de transport maritime et terrestre à vocation touristique, les agences de location de moyens de transport. Pour les autres activités touristiques, ont été retenues les entreprises d'activités nautiques (plongée), sportives (golf), de jeux (casino), d'organisation d'excursions touristiques, de location de matériel de plage, de chevaux, etc.

La sélection des activités "touristiques" réalisée sur le fichier RIDET a été rapprochée du fichier de l'impôt sur les sociétés et de celui du réel simplifié qui donnent des informations notamment sur le chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque celle-ci est assujettie à l'un ou l'autre régime.

Contrairement aux années précédentes où le calcul de la production touristique ne concernait que les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, les résultats pour l'année 2000 ont été extrapolés à l'ensemble des entreprises du tourisme.

Il convient de préciser que les entreprises ont été sélectionnées selon leur activité principale déclarée. Par ailleurs, les entreprises sélectionnées par leur activité principale ont parfois d'autres activités non liées au tourisme, et dans ce cas il ne nous est pas possible de faire la part, dans leur chiffre d'affaires, de ce qui est redevable au tourisme et de ce qui ne l'est pas.

Code Naf	Activité
HOTELS-CAFÉS-RESTAURANTS	
551A	Hôtel avec restaurant
551C	Hôtel de tourisme sans restaurant
551D	Hôtel de préfecture
552A	Auberge de jeunesse et refuges
552C	Exploitation de terrains de camping
552E	Autres hébergements touristiques
553A	Restauration de type traditionnel
553B	Restauration de type rapide
554A	Cafés tabacs
554B	Débites de boissons
AUTRES ACTIVITÉS TOURISTIQUES	
927A	Jeux de hasard et d'argent
927C	Autres activités récréatives
926C	Autres activités sportives
925C	Gestion du patrimoine culturel
925E	Gestion du patrimoine naturel
TRANSPORTS	
602A	Transports urbains de voyageurs
602B	Transports routiers réguliers de voyageurs
602E	Transports de voyageurs par taxis
602G	Autres transports routiers de voyageurs
611B	Transports côtiers
621Z	Transports aériens réguliers
622Z	Transports aériens non réguliers
711Z	Location de véhicules automobiles
712A	Location d'autres matériels de transport terrestre
712E	Location d'appareils de transport aérien
714B	Location d'autres biens personnels et domestiques
633Z AGENCES DE VOYAGES	

EMPLOI TOURISTIQUE

Inventorier et analyser l'emploi dans le tourisme pose un certain nombre de problèmes liés aux sources disponibles (nomenclature utilisées, date de dénombrement...).

La CAFAT semble pour le moment le seul organisme possédant des données fiables sur l'emploi et éditées régulièrement. Toutefois, il serait erroné de prétendre que les données issues du fichier de la CAFAT

reflètent exactement l'emploi généré par le tourisme. En effet pour l'année 2000, la CAFAT ne traite que l'emploi salarié ; les non salariés et les fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

L'estimation de l'emploi salarié dans le tourisme a pu être réalisée en rapprochant le fichier CAFAT de celui du RIDET.

La plupart des activités liées au tourisme ont été répertoriées. Toutefois, certaines activités à

portée indéniablement touristique, mais ne faisant pas l'objet de codes spécifiques, n'ont pas pu être identifiées. C'est le cas par exemple des commerces spécialisés tels les curios et les duty-free. Cependant à partir de la liste des sociétés agréées au régime des ventes en détaxation partielle, l'effectif salarié employé dans les duty free a pu être identifié. Le nombre de salariés déclaré à la CAFAT est calculé en moyenne sur l'année.

INTERVENTIONS DU SECTEUR PUBLIC

La principale difficulté consiste à déterminer un montant d'intervention publique, en évitant les doubles comptes. Pour cela nous avons retenu comme administration principale, la Province, compétente en matière de tourisme. Une analyse des interventions de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, du FED, de l'ICAP et des SEM, ne transitant pas par les budgets des Provinces, a été également nécessaire pour compléter l'étude. L'analyse a porté sur les dépenses et recettes mandatées de fonctionnement et d'investissement figurant dans les comptes administratifs des Provinces.

Deux groupes de dépenses doivent être distingués :

- les dépenses dont la finalité est clairement touristique,
- les dépenses indirecte-

ment touristiques.

Pour ces dernières, il s'agit de dépenses (de fonctionnement et d'investissement) réalisées par les structures publiques (Etat, Provinces, Nouvelle-Calédonie, communes) dans des secteurs connexes au tourisme et qui contribuent également au développement touristique, mais de façon indirecte.

Ces secteurs sont les suivants :

- culture et sport (centres culturels, sauvegarde du patrimoine, subvention aux chantiers de jeunes pour la restauration de monuments, aquarium, musée, équipements sportifs...),
- transports (routiers, aériens et maritimes),
- routes et communications,
- environnement (terrestre

et maritime),

- intervention en matière agricole, équipement rural (aménagement de l'espace rural et forestier).

Un inventaire des actions des Provinces et de la Nouvelle-Calédonie dont la finalité n'est pas, ou pas uniquement, touristique mais qui constituent des aides indirectes au tourisme, a été réalisé. Cette enquête est basée sur l'analyse d'éléments chiffrés figurant dans les comptes administratifs et s'est faite en concertation avec les différentes structures publiques concernées. En effet l'analyse directe des comptes administratifs est délicate et son résultat serait vraisemblablement peu significatif en raison de la difficulté à identifier le contenu exact des postes comptables.

ANNEXES

ARRIVÉES DE TOURISTES NON RÉSIDENTS SELON LEURS PAYS DE RÉSIDENCE

Unité : nombre	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Métropole								
Janvier	1 117	1 511	1 854	1 998	2 452	2 535	2 119	2 337
Février	807	892	1 301	1 457	2 063	1 597	1 436	2 052
Mars	1 058	1 319	1 608	1 975	2 028	2 154	2 461	2 417
Avril	1 096	1 390	1 601	1 887	2 159	2 268	2 550	2 446
Mai	905	1 346	1 198	1 673	1 643	1 538	1 440	1 419
Juin	995	1 247	1 704	1 901	1 994	1 856	2 038	2 033
Juillet	2 302	2 784	3 013	3 292	3 538	3 189	3 656	4 056
Août	1 529	1 994	2 436	2 279	2 268	2 113	2 258	2 057
Septembre	1 034	1 385	1 684	2 113	2 232	2 105	2 056	2 090
Octobre	1 593	2 244	2 583	3 205	3 517	3 639	3 252	3 003
Novembre	1 847	2 237	2 514	2 961	2 856	2 924	2 839	3 280
Décembre	1 942	2 823	3 211	2 899	3 399	2 887	3 395	3 512
Japon								
Janvier	2 071	1 877	2 143	1 717	3 708	3 948	3 010	2 495
Février	1 950	2 174	2 706	1 815	2 833	2 643	2 730	1 742
Mars	2 645	2 716	2 487	2 540	3 268	3 149	3 811	2 489
Avril	2 344	1 429	1 930	1 850	2 751	2 923	2 531	2 666
Mai	1 609	1 729	1 828	1 539	2 296	2 063	1 658	2 502
Juin	1 766	1 608	1 784	1 420	2 064	1 784	1 642	2 170
Juillet	2 474	1 627	1 711	2 584	2 700	2 675	2 284	2 906
Août	2 022	2 223	2 866	2 795	2 963	3 658	3 300	3 199
Septembre	2 570	1 841	2 378	2 448	3 005	3 708	3 446	3 304
Octobre	2 404	1 750	1 707	2 600	3 098	2 711	1 852	2 305
Novembre	2 565	2 215	1 465	2 472	2 821	2 561	2 422	2 533
Décembre	2 481	2 506	2 061	3 207	3 122	3 597	2 331	2 740
Nouvelle-Zélande								
Janvier	333	347	249	179	196	234	224	251
Février	200	345	242	143	137	120	145	163
Mars	348	370	328	353	325	318	295	233
Avril	510	608	929	395	559	586	516	991
Mai	775	794	707	442	449	500	382	627
Juin	479	822	793	682	759	601	736	1 084
Juillet	1 014	812	734	799	1 060	927	886	1 295
Août	1 296	1 491	979	862	822	863	958	1 362
Septembre	685	928	718	1 076	1 106	1 114	1 148	1 165
Octobre	1 074	1 145	790	855	941	1 038	887	1 433
Novembre	664	719	372	555	734	535	474	495
Décembre	280	380	327	427	360	328	439	477
Australie								
Janvier	1 386	1 550	1 456	1 221	1 133	1 157	1 157	1 140
Février	786	982	722	497	505	467	411	377
Mars	1 043	1 231	1 317	720	1 068	875	852	712
Avril	1 366	1 292	1 416	900	1 284	1 294	1 366	1 890
Mai	1 303	1 002	1 148	593	1 169	1 297	816	1 045
Juin	1 289	1 461	1 658	1 174	1 971	1 468	1 172	1 658
Juillet	1 558	1 543	1 305	1 260	1 325	1 459	1 491	2 010
Août	1 317	1 433	945	1 100	1 302	1 288	1 055	1 670
Septembre	2 041	1 962	1 736	1 666	2 105	1 668	1 860	2 243
Octobre	1 811	2 105	1 050	1 752	1 652	1 545	1 296	1 892
Novembre	1 353	1 351	1 093	1 705	1 877	1 651	1 442	1 594
Décembre	1 487	1 533	1 479	1 813	1 838	1 286	1 649	1 781
Autres								
Janvier	1 037	1 028	6 816	6 281	1 238	1 209	1 184	1 127
Février	961	1 632	6 059	5 092	1 400	1 180	1 231	1 130
Mars	818	1 142	6 962	6 592	1 206	1 187	1 265	997
Avril	981	949	6 902	6 057	874	1 045	1 303	1 458
Mai	1 297	1 428	5 916	5 617	1 199	1 411	1 275	1 495
Juin	866	894	6 788	6 204	1 036	1 038	1 357	1 541
Juillet	1 217	7 842	7 881	9 409	1 671	1 587	1 731	2 075
Août	1 152	8 199	8 321	8 237	1 260	1 441	1 449	1 448
Septembre	894	7 007	7 401	8 479	1 275	1 546	1 429	1 483
Octobre	1 235	8 456	7 415	9 620	1 351	1 728	1 764	3 770
Novembre	1 237	7 792	6 582	9 127	1 470	1 721	1 895	1 924
Décembre	1 534	8 692	9 213	10 406	1 702	1 898	1 678	1 798
Total								
Janvier	5 944	6 313	6 816	6 281	8 727	9 083	7 694	7 350
Février	4 704	6 025	6 059	5 092	6 938	6 007	5 953	5 464
Mars	5 912	6 778	6 962	6 592	7 895	7 683	8 684	6 848
Avril	6 297	5 668	6 902	6 057	7 627	8 116	8 266	9 451
Mai	5 889	6 299	5 916	5 617	6 756	6 809	5 571	7 088
Juin	5 395	6 032	6 788	6 204	7 824	6 747	6 945	8 486
Juillet	8 565	7 842	7 881	9 409	10 294	9 837	10 048	12 342
Août	7 316	8 199	8 321	8 237	8 615	9 363	9 020	9 736
Septembre	7 224	7 007	7 401	8 479	9 723	10 141	9 939	10 285
Octobre	8 117	8 456	7 415	9 620	10 559	10 661	9 051	12 403
Novembre	7 666	7 792	6 582	9 127	9 758	9 392	9 072	9 826
Décembre	7 724	8 692	9 213	10 406	10 421	9 996	9 492	10 308

ANNEXES

CARACTÉRISTIQUES DE TOURISTES NON RÉSIDENTS

Unité : nombre	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
SEXE								
Homme	39 960	42 623	43 976	45 083	50 699	51 397	54 371	54 458
Femme	40 770	42 480	42 142	44 739	53 379	51 411	44 258	54 116
Indéterminé	23	-	138	1 299	1 059	1 027	1 106	1 013
Total	80 753	85 103	86 256	91 121	105 137	103 835	99 735	109 587
TRANCHE D'ÂGE								
0 à 19 ans	10 486	11 233	12 194	12 851	13 473	12 977	13 080	14 481
20 à 29 ans	27 587	26 257	25 219	24 971	30 130	28 397	25 980	28 576
30 à 39 ans	16 140	17 070	17 898	19 155	22 532	22 834	21 803	24 038
40 à 49 ans	11 973	13 514	13 358	14 452	15 637	15 737	15 043	16 502
50 à 59 ans	8 152	9 642	9 699	11 022	13 220	13 928	13 986	15 274
60 à 69 ans	4 502	5 250	5 601	6 008	7 048	6 955	6 819	7 384
70 ans et plus	1 872	2 137	2 229	2 591	3 045	2 948	2 965	3 267
Indéterminé	41	-	58	71	52	59	59	65
Total	80 753	85 103	86 256	91 121	105 137	103 835	99 735	109 587
CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES								
Agriculteurs	523	303	439	447	567	510	830	549
Artisans	1 774	1 463	1 707	2 493	2 666	2 706	3 529	2 798
Cadres	11 840	11 806	9 844	11 564	12 975	13 616	14 784	14 895
Professions Intermédiaires	13 060	11 623	16 151	21 317	20 286	17 966	17 953	19 444
Employés	23 482	29 447	26 722	19 995	28 282	28 328	23 943	27 817
Ouvriers	2 092	2 603	1 506	2 541	2 892	3 054	3 945	3 323
Retraités	3 313	4 016	4 421	4 971	5 819	5 716	5 590	5 865
Sans activité	23 122	19 060	22 380	26 319	29 976	30 642	27 965	33 412
Indéterminé	1 547	4 782	3 086	1 474	1 674	1 297	1 196	1 484
Total	80 753	85 103	86 256	91 121	105 137	103 835	99 735	109 587
MOTIF								
Vacances	58 986	56 962	60 167	62 263	74 964	74 821	71 907	77 475
Affaires	6 785	7 877	7 601	7 528	8 016	9 063	9 127	10 272
Famille	7 719	9 186	10 704	10 604	10 750	11 219	8 961	11 024
Scolarité	1 385	1 788	1 807	1 716	2 230	2 073	2 359	2 518
Sport	1 235	996	967	1 489	991	1 450	1 484	1 687
Santé	295	307	455	522	485	435	434	509
Autres	2 750	1 895	2 294	1 932	2 120	2 032	1 916	2 087
Indéterminé	4 732	9 757	6 869	8 555	9 987	7 310	7 164	7 911
Total sans double compte	80 753	85 103	86 256	91 121	105 137	103 835	99 735	109 587
DURÉE								
Moins de 4 jours	4 132	4 751	4 273	5 083	6 228	5 433	6 051	6 687
4 à 6 jours	13 292	13 641	13 395	18 327	24 932	27 598	24 739	26 546
7 à 9 jours	31 131	29 633	27 834	24 356	28 342	26 717	25 960	28 703
10 à 14 jours	5 592	6 260	6 670	6 829	7 480	8 104	8 163	9 021
15 à 29 jours	7 020	8 849	10 714	11 620	12 753	12 733	12 476	13 837
30 à 89 jours	6 618	7 745	9 006	9 425	9 575	9 347	8 562	9 606
Plus de 90 jours	7 883	6 956	3 265	2 277	2 252	2 442	2 486	2 714
Indéterminé	5 085	7 268	11 099	13 204	13 575	11 461	11 298	12 473
Total sans double compte	80 753	85 103	86 256	91 121	105 137	103 835	99 735	109 587
Durée moyenne de séjours	16	16	18	17	16	16	16	16

ANNEXES

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS VOYAGANT HORS DU TERRITOIRE

Unités : nombre, %	1998		1999		2000	
SEXE						
Homme	35 424	52%	35 699	52%	36 049	52%
Femme	32 388	48%	33 397	48%	33 307	48%
Indéterminé	115	0%	172	0%	121	0%
Total	67 927	100%	69 268	100%	69 477	100%
TRANCHE D'ÂGE						
0 à 19 ans	14 424	21%	15 326	22%	15 095	22%
20 à 29 ans	9 765	14%	8 816	13%	9 412	14%
30 à 39 ans	14 020	21%	13 960	20%	14 010	20%
40 à 49 ans	13 095	19%	12 827	19%	13 031	19%
50 à 59 ans	10 304	15%	10 801	16%	10 942	16%
60 à 69 ans	4 415	6%	4 888	7%	4 780	7%
70 ans et plus	1 893	3%	2 568	4%	2 165	3%
Indéterminé	11	0%	82	0%	42	0%
Total	67 927	100%	69 268	100%	69 477	100%
CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES						
Agriculteurs	326	0%	473	1%	304	0%
Artisans	4 977	7%	5 375	8%	5 232	8%
Cadres	7 093	10%	7 009	10%	7 102	10%
Professions Intermédiaires	12 455	18%	12 416	18%	12 597	18%
Employés	10 229	15%	9 912	14%	10 078	15%
Ouvriers	2 869	4%	3 265	5%	2 858	4%
Retraités	4 552	7%	5 286	8%	5 125	7%
Sans activité	25 239	37%	25 327	37%	25 959	37%
Indéterminé	187	0%	205	0%	222	0%
Total	67 927	100%	69 268	100%	69 477	100%
MOTIF						
Vacances	44 606	63%	40 883	54%	39 993	56%
Affaires	5 658	8%	6 349	8%	6 227	9%
Famille	7 302	10%	6 588	9%	6 104	9%
Scolarité	2 096	3%	2 199	3%	1 955	3%
Sport	1 328	2%	1 785	2%	1 374	2%
Santé	2 004	3%	2 267	3%	2 138	3%
Autres	1 540	2%	1 484	2%	1 266	2%
Indéterminé	6 115	9%	13 641	18%	12 359	17%
Total	70 649	100%	75 196	100%	71 416	100%

EFFECTIF MENSUEL DE LA CLIENTÈLE HÔTELIÈRE EN 1999 ET 2000 PAR PAYS DE RÉSIDENCE

Unités : nombre, %	Métropole		Variation		Japon		Variation		Nelle-Zélande		Variation		Australie		Variation		Nelle-Calédonie		Variation		Autres		Variation		Total		Variation	
	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99
Janvier	1 023	1 451	41,8%	-20,4%	3 315	2 638	-20,4%	0,0%	240	240	0,0%	-15,8%	1 218	1 025	-15,8%	3 301	3 119	-5,5%	368	22,3%	301	368	22,3%	9 398	8 841	-5,9%		
Février	1 201	1 334	11,1%	-34,1%	2 910	1 917	-34,1%	-11,5%	156	138	-11,5%	28,6%	353	454	28,6%	3 787	4 213	11,2%	390	24,6%	313	390	24,6%	8 720	8 446	-3,1%		
Mars	1 323	1 339	1,2%	-32,5%	3 682	2 485	-32,5%	-42,8%	327	187	-42,8%	1,2%	738	747	1,2%	3 235	3 516	8,7%	318	-0,3%	319	318	-0,3%	9 624	8 592	-10,7%		
Avril	1 492	1 514	1,5%	13,2%	2 382	2 697	13,2%	60,6%	535	859	60,6%	21,7%	1 441	1 753	21,7%	3 849	4 170	8,3%	377	-29,1%	532	377	-29,1%	10 231	11 370	11,1%		
Mai	1 034	1 179	14,0%	29,7%	2 031	2 635	29,7%	57,6%	311	490	57,6%	13,2%	805	911	13,2%	3 514	3 559	1,3%	553	58,5%	349	553	58,5%	8 044	9 327	15,9%		
Juin	1 078	977	-9,4%	32,4%	1 772	2 346	32,4%	61,9%	522	845	61,9%	21,8%	1 162	1 415	21,8%	3 598	3 225	-10,4%	672	110,7%	319	672	110,7%	8 451	9 480	12,2%		
Juillet	1 344	1 334	-0,7%	26,2%	2 134	2 693	26,2%	35,8%	858	1 165	35,8%	26,5%	1 237	1 565	26,5%	3 918	3 669	-6,4%	510	-6,8%	547	510	-6,8%	10 038	10 936	8,9%		
Août	1 528	1 826	19,5%	-2,3%	3 250	3 174	-2,3%	40,9%	842	1 186	40,9%	67,0%	931	1 555	67,0%	3 716	3 628	-2,4%	532	-2,4%	545	532	-2,4%	10 812	11 901	10,1%		
Septembre	927	1 119	20,7%	-0,3%	3 406	3 397	-0,3%	13,3%	929	1 053	13,3%	19,4%	1 690	2 018	19,4%	3 027	3 494	15,4%	347	-16,6%	416	347	-16,6%	10 395	11 428	9,9%		
Octobre	1 730	2 062	19,2%	17,4%	2 159	2 535	17,4%	41,4%	689	974	41,4%	28,9%	1 258	1 621	28,9%	3 732	3 714	-0,5%	847	41,6%	598	847	41,6%	10 166	11 753	15,6%		
Novembre	2 246	2 149	-4,3%	12,4%	2 747	3 089	12,4%	-24,5%	493	372	-24,5%	8,7%	1 250	1 359	8,7%	3 314	3 480	5,0%	660	-30,6%	660	458	-30,6%	10 710	10 907	1,8%		
Décembre	1 471	1 826	24,1%	22,7%	2 475	3 036	22,7%	1,2%	339	343	1,2%	-16,1%	1 601	1 343	-16,1%	4 668	4 742	1,6%	322	-22,0%	413	322	-22,0%	10 967	11 612	5,9%		
Total	16 397	18 110	10,4%	1,2%	32 263	32 642	1,2%	25,8%	6 241	7 852	25,8%	15,2%	13 684	15 766	15,2%	43 659	44 529	2,0%	5 312	7,2%	5 312	5 694	7,2%	117 556	124 593	6,0%		

NUITÉES HÔTELIÈRES EN 1999 ET 2000 PAR PAYS DE RÉSIDENCE DE LA CLIENTÈLE

	Métropole		Variation		Japon		Variation		Nlle-Zélande		Variation		Australie		Variation		Nlle-Calédonie		Variation		Autres		Variation		Total		Variation	
	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99	1999	2000	00/99	00/99
Janvier	6 569	8 360	27,3%		12 048	8 948	-25,7%		1 483	1 337	-9,8%		8 606	6 342	-26,3%		11 934	12 881	7,9%		1 712	1 589	-7,2%		42 352	39 457	-6,8%	
Février	7 052	8 661	22,8%		10 366	6 993	-32,5%		892	810	-9,2%		1 851	2 100	13,5%		13 239	15 364	16,1%		1 711	1 847	7,9%		35 111	35 775	1,9%	
Mars	8 167	6 832	-16,3%		13 925	8 361	-40,0%		1 674	954	-43,0%		3 872	3 224	-16,7%		13 089	12 816	-2,1%		1 384	1 462	5,6%		42 111	33 649	-20,1%	
Avril	9 470	6 880	-27,3%		8 604	9 262	7,6%		2 778	5 205	87,4%		8 034	9 719	21,0%		13 308	15 318	15,1%		3 055	2 033	-33,5%		45 249	48 417	7,0%	
Mai	6 453	6 341	-1,7%		6 633	8 779	32,4%		1 327	2 978	124,4%		3 990	4 519	13,3%		12 426	15 146	21,9%		1 489	2 744	84,3%		32 318	40 507	25,3%	
Juin	7 482	4 486	-40,0%		6 034	7 992	32,4%		3 024	4 568	51,1%		6 958	7 641	9,8%		14 695	13 684	-6,9%		1 759	2 668	53,4%		39 932	41 039	2,8%	
Juillet	7 827	6 700	-14,4%		7 440	9 685	30,2%		5 081	7 144	40,6%		6 550	8 514	30,4%		16 607	15 757	-5,1%		2 093	2 804	34,0%		45 578	50 604	11,0%	
Août	7 049	7 606	7,9%		11 267	11 730	4,1%		5 873	7 645	30,2%		5 006	8 687	73,5%		14 800	15 977	8,0%		2 338	1 825	-21,9%		46 333	53 470	15,4%	
Septembre	5 563	5 603	0,7%		11 827	11 231	-5,0%		5 868	6 607	12,6%		7 849	11 933	52,0%		13 867	15 424	11,2%		2 060	1 572	-23,7%		47 034	52 370	11,3%	
Octobre	8 601	10 620	23,5%		7 540	8 722	15,7%		4 660	5 998	28,7%		6 904	9 687	40,3%		14 928	16 088	7,8%		2 572	5 556	116,0%		45 205	56 671	25,4%	
Novembre	11 688	12 524	7,2%		10 248	10 367	1,2%		3 059	1 840	-39,8%		7 813	8 154	4,4%		12 588	15 138	20,3%		3 846	2 065	-46,3%		49 242	50 088	1,7%	
Décembre	7 921	10 561	33,3%		9 938	11 381	14,5%		1 989	1 609	-19,1%		9 004	8 110	-9,9%		14 649	16 929	15,6%		2 159	1 937	-10,3%		45 660	50 527	10,7%	
Total	93 842	95 174	1,4%		115 870	113 451	-2,1%		37 708	46 695	23,8%		76 417	88 630	16,0%		166 130	180 522	8,7%		26 158	28 102	7,4%		516 125	552 574	7,1%	

COEFFICIENT D'OCCUPATION DES HÔTELS DE NOUMÉA

Unité : %	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Janvier	57,8	52,9	45,9	58,3	59,0	55,5	49,0
Février	55,8	53,6	39,8	47,7	49,1	48,2	42,0
Mars	58,0	54,4	43,2	52,6	53,3	53,8	41,9
Avril	59,1	50,8	44,4	55,3	57,4	54,5	55,2
Mai	57,4	44,6	42,2	48,4	51,6	41,2	46,4
Juin	53,9	46,5	42,7	53,3	48,2	45,6	48,7
Juillet	56,7	47,7	51,8	58,5	57,1	54,9	56,2
Août	65,1	57,1	53,0	57,8	56,0	57,7	54,9
Septembre	60,1	45,3	58,1	61,0	62,4	61,7	60,4
Octobre	64,1	45,2	61,2	64,2	65,0	57,7	59,6
Novembre	60,7	44,6	64,2	68,0	67,9	63,3	53,5
Décembre	56,2	44,3	58,7	58,7	53,5	53,1	48,9

Coefficient d'occupation = Nombre de chambres occupées / Nombre de chambres disponibles.

STRUCTURE DES DÉPENSES DES TOURISTES NON RÉSIDENTS EN 2000

Unités : million de F.CFP, %	Métopole	Japon	Australie	Nouvelle-Zélande	Autres	Total
Transport international*	5 162	4 032	851	319	1 990	12 355
Transport local	695	414	98	56	190	1 452
Hébergements	1 548	2 530	996	379	298	5 751
Cafés, restaurants	1 173	512	399	86	465	2 635
Loisirs	182	246	44	12	46	529
Souvenirs	666	812	211	45	433	2 168
Autres	933	139	108	46	596	1 821
Total	10 359	8 685	2 706	942	4 017	26 710
Transport international	49,8%	46,4%	31,4%	33,9%	49,5%	46,3%
Transport local	6,7%	4,8%	3,6%	5,9%	4,7%	5,4%
Hébergements	14,9%	29,1%	36,8%	40,2%	7,4%	21,5%
Cafés, restaurants	11,3%	5,9%	14,7%	9,1%	11,6%	9,9%
Loisirs	1,8%	2,8%	1,6%	1,2%	1,1%	2,0%
Souvenirs	6,4%	9,4%	7,8%	4,8%	10,8%	8,1%
Autres	9,0%	1,6%	4,0%	4,9%	14,8%	6,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Transport international	41,8%	32,6%	6,9%	2,6%	16,1%	100,0%
Transport local	47,8%	28,5%	6,7%	3,9%	13,1%	100,0%
Hébergements	26,9%	44,0%	17,3%	6,6%	5,2%	100,0%
Cafés, restaurants	44,5%	19,4%	15,1%	3,3%	17,7%	100,0%
Loisirs	34,3%	46,5%	8,3%	2,2%	8,6%	100,0%
Souvenirs	30,7%	37,5%	9,8%	2,1%	20,0%	100,0%
Autres	51,2%	7,6%	5,9%	2,5%	32,7%	100,0%
Total	38,8%	32,5%	10,1%	3,5%	15,0%	100,0%

* Y compris les dépenses auprès d'entreprises de transport international non calédonniennes.

DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC EN FAVEUR DU TOURISME - 2000 (PROVISOIRE)

Unité : millier FCFP	PROVINCE SUD			PROVINCE NORD			PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ			ÉTAT			NOUVELLE-CALÉDONIE			SEM	FED	ICAP	AUTRES	TOTAL		
	CD	CPI	M-P	Autres	Total	CD	CODEV	Autres	Total	CD	FEPC	Autres	Total	FCIP	Autres						Total	
Dépenses directes de fonctionnement																						
Hôtellerie	-	-	-	195 821	195 821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195 821		
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Camping	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Animation touristique	-	-	-	14 000	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 000	
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	
Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 112	
Aménagements touristiques	6 062	-	-	1 050	7 112	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	846 340	
Promotion internationale du tourisme	105 280	-	-	187 500	292 780	-	-	-	-	453 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 913	
Promotion locale du tourisme	40 344	-	-	30 569	70 913	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 353	
Développement touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Formation	-	-	-	21 881	21 881	-	-	-	-	4 472	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Infrastructure développement économique et tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres dépenses	-	-	-	16 341	16 341	-	-	-	-	39 099	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 281	
Total dépenses directes de fonctionnement	151 686	-	-	467 162	618 848	-	-	40 274	40 274	4 472	39 099	43 571	433 560	1 120 000	-	-	-	-	-	2 281	2 258 534	
Dépenses indirectes de fonctionnement																						
Transport aérien	-	-	-	-	-	-	-	100 412	100 412	-	-	17 139	-	-	49 998	-	-	-	-	-	167 549	
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transport maritime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Culture	-	-	-	10 900	10 900	-	-	-	-	-	84 538	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84 538
Infrastructure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Environnement	-	-	-	160	160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160
Autres dépenses	-	-	-	1 669	1 669	-	-	-	-	-	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 669
Total dépenses indirectes de fonctionnement	-	-	-	12 729	12 729	-	-	100 412	100 412	4 472	104 677	104 677	433 560	49 998	-	-	-	-	-	-	2 281	2 67 816
Total général	151 686	-	-	479 891	631 577	-	-	140 686	140 686	4 472	143 776	148 247	433 560	1 169 998	-	-	-	-	-	2 281	2 526 350	
Dépenses directes d'investissement																						
Hôtellerie	-	1 350	-	299 950	301 300	-	-	-	-	-	-	4 674	-	-	-	-	71 100	-	-	-	377 074	
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Camping	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Animation touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aménagements touristiques	33 556	-	-	10 896	44 452	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 452	
Promotion internationale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Promotion locale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Développement touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Infrastructures développement économique et tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres dépenses	-	84 494	-	11 524	4 480	-	-	17 734	17 734	109 187	60 000	169 187	12 375	100 464	-	-	-	-	-	-	988	388 872
Total dépenses directes d'investissement	33 556	85 844	11 524	315 326	446 251	-	-	17 734	17 734	109 187	60 000	169 187	117 513	-	-	-	71 100	-	-	988	822 773	
Dépenses indirectes d'investissement																						
Transport aérien	35 986	-	-	20 874	56 861	-	-	64 572	64 572	32 888	19 125	52 013	-	-	219 200	219 200	-	-	-	-	399 033	
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	633	633	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	633	
Transport maritime	-	-	-	-	-	-	-	180	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Culture	-	-	-	4 720	4 720	-	-	32 047	32 047	-	5 421	5 421	27 288	-	-	-	-	-	-	-	-	64 055
Infrastructure	-	-	-	28 057	28 057	-	-	-	-	-	-	-	7 661	-	-	-	-	-	-	-	-	35 719
Environnement	19 203	-	-	4 916	24 119	-	-	732	732	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 850
Autres dépenses	-	-	-	32 839	32 839	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 839
Total dépenses indirectes d'investissement	55 189	-	-	91 406	146 595	-	-	98 165	98 165	32 888	24 546	57 434	34 949	-	-	-	-	-	-	-	-	562 730
Total général	88 745	85 844	11 524	406 732	592 846	-	-	115 899	115 899	142 075	84 546	226 621	152 462	6 388	158 850	-	71 100	-	-	988	1 585 503	

CD : contrat de développement, CPI : code provincial d'investissement, M-P : micro-projets, CODEV : code de développement, FEPC : fonds de concours pour les investissements productifs, FCIP : fonds de concours pour les investissements productifs.

DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC DANS LA PROVINCE SUD EN FAVEUR DU TOURISME - 2000 (PROVISOIRE)

	PROVINCE SUD			ÉTAT			NOUVELLE-CALÉDONIE			TOTAL					
	CD	CPI	M-P	Autres dépenses	Total	CD	FEPNC	Autres dépenses	Total		FCAP	PROMO-SUD	FED	ICAP	AUTRES
<i>Dépenses directes de fonctionnement</i>															
Hôtellerie	-	-	-	195 821	195 821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195 821
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camping	-	-	-	14 000	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 000
Animation touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etudes	6 062	-	-	1 050	7 112	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 112
Aménagements paysagers/Embellissement de sites	105 280	-	-	187 500	292 780	433 560	-	433 560	433 560	-	-	-	-	-	726 340
Promotion internationale du tourisme	40 344	-	-	30 569	70 913	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 913
Promotion locale du tourisme	-	-	-	21 881	21 881	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 881
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure développement économique et tourisme	-	-	-	16 341	16 341	433 560	-	433 560	433 560	-	-	-	-	2 281	18 622
Autres dépenses	151 686	-	-	467 162	618 848	-	-	-	-	-	-	-	-	2 281	1 054 689
Total dépenses directes de fonctionnement	151 686			467 162	618 848	433 560		433 560	433 560						
<i>Dépenses indirectes de fonctionnement</i>															
Transport aérien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport maritime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	-	-	-	10 900	10 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 900
Infrastructure	-	-	-	160	160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160
Environnement	-	-	-	1 669	1 669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 669
Autres dépenses	-	-	-	12 729	12 729	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 729
Total dépenses indirectes de fonctionnement	151 686			479 891	631 577	433 560		433 560	433 560					2 281	1 067 419
<i>Dépenses directes d'investissement</i>															
Hôtellerie	-	1 350	-	299 950	301 300	4 674	nd	-	4 674	-	-	nd	23 100	-	329 074
Restauration	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Camping	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Animation touristique	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Etudes	33 556	-	-	10 896	44 452	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	44 452
Aménagements paysagers/Embellissement de sites	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Promotion internationale du tourisme	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Promotion locale du tourisme	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Infrastructure développement économique et tourisme	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Autres dépenses	-	84 494	11 524	4 480	100 499	12 375	nd	-	12 375	-	-	nd	-	-	12 375
Total dépenses directes d'investissement	33 556	85 844	11 524	315 326	446 251	17 049	nd		17 049			nd	23 100	917	101 416
<i>Dépenses indirectes d'investissement</i>															
Transport aérien	35 986	-	-	20 874	56 861	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	56 861
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Transport maritime	-	-	-	-	-	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	-
Culture	-	-	-	4 720	4 720	9 000	nd	-	9 000	-	-	nd	-	-	13 720
Infrastructure	-	-	-	28 057	28 057	7 661	nd	-	7 661	-	-	nd	-	-	35 719
Environnement	19 203	-	-	4 916	24 119	-	nd	-	-	-	-	nd	-	-	24 119
Autres dépenses	55 189	-	-	91 406	146 595	16 661	nd	-	16 661	-	-	nd	-	-	32 839
Total dépenses indirectes d'investissement	88 745	85 844	11 524	406 732	592 846	33 710	nd		33 710			nd	23 100	917	650 573

CD : contrat de développement, CPI : code provincial d'investissement, M-P : micro-projets, FEPNC : fonds de concours pour les investissements productifs, FCAP : fonds de concours pour les investissements productifs.

DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC DANS LA PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ EN FAVEUR DU TOURISME - 2000 (PROVISOIRE)

Unité : millier FCFP	PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ			ÉTAT			NOUVELLE-CALÉDONIE			TOTAL	
	CD	CP*		CD	FEPNC		FCIP	Autres dépenses			TOTAL
		Autres dépenses	Total		Autres dépenses	Total		SODIL	ICAP		
<i>Dépenses directes de fonctionnement</i>											
Hôtellerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camping	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagements touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion internationale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion locale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	4 472	39 099	4 472	-	4 472	-	-	-	-	-	4 472
Autres dépenses	-	39 099	39 099	-	-	-	-	-	-	-	39 099
Total dépenses directes de fonctionnement	4 472	39 099	43 571								43 571
<i>Dépenses indirectes de fonctionnement</i>											
Transport aérien	-	17 139	17 139	-	-	-	-	-	-	-	17 139
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport maritime	-	84 538	84 538	-	-	-	-	-	-	-	84 538
Culture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	3 000	3 000	-	-	-	-	-	-	-	3 000
Total dépenses indirectes de fonctionnement	4 472	104 677	104 677								104 677
Total général		143 776	148 247								148 247

Unité : millier FCFP	PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ			ÉTAT			NOUVELLE-CALÉDONIE			TOTAL	
	CD	CP*		CD	FEPNC		FCIP	Autres dépenses			TOTAL
		Autres dépenses	Total		Autres dépenses	Total		SODIL	ICAP		
<i>Dépenses directes d'investissement</i>											
Hôtellerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camping	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagements touristique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion internationale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion locale du tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	109 187	60 000	169 187	-	-	-	-	-	-	-	169 187
Autres dépenses	109 187	60 000	169 187	100 464	100 464	nd	-	-	-	-	269 722
Total dépenses directes d'investissement				100 464	100 464	nd					269 722
<i>Dépenses indirectes d'investissement</i>											
Transport aérien	32 888	19 125	52 013	-	-	-	-	-	-	-	52 013
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport maritime	-	5 421	5 421	-	-	-	-	-	-	-	5 421
Culture	-	-	-	18 288	18 288	nd	-	-	-	-	18 288
Infrastructure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	32 888	24 546	57 434	18 288	18 288	nd	-	-	-	-	75 722
Total dépenses indirectes d'investissement	142 075	84 546	226 621	118 752	118 752	nd					351 443

CD : contrat de développement, CP* : code provincial d'investissement, FEPNC : fonds de concours pour les investissements productifs, FCIP : fonds de concours pour la Nouvelle-Calédonie, ICAP : fonds de concours pour les investissements productifs.

SÉRIES APÉRIODIQUES		Nelle-Calédonie		Hors Calédonie	
		FCFP	FCFP	EUR	
N°82	Bilan démographique de 1980 à 1999 (septembre 2000)	1 800	2 500	20,95	
N°83	Les salaires en 1999 (octobre 2001)	1 200	1 800	15,08	
N°87	Le nickel (juin 2002)	1 200	1 800	15,08	
Comptes économiques					
N°81	Comptes Économiques 1996 (septembre 1998)	1 200	1 800	15,08	
Recensement de la Population NC 1996					
INSEE Résultats N°55 Images de la population de la Nlle-Calédonie 1996 (février 1997)		825	1 150	9,64	
N°77	Tableaux (250 pages, novembre 1997)	1 100	1 600	13,41	
Activité-Individus, Constructions-Logements, Ménages					
Panorama des Tribus					
N°79	Province Iles Loyauté (128 pages, avril 1998)	2 000	2 900	24,30	
N°80	Province Nord (278 pages, avril 1998)	2 400	3 500	29,33	
N°78	Province Sud (98 pages, avril 1998)	1 800	2 500	20,95	
Panorama des Communes					
N°84	Province Iles Loyauté (janvier 2002)	1 500	2 000	16,76	
N°85	Province Nord (janvier 2002)	1 500	2 000	16,76	
N°86	Province Sud (janvier 2002)	1 500	2 000	16,76	
Recensement Général de l'Agriculture 2002					
RGA - Nouvelle-Calédonie (4 pages - octobre 2003)		400	500	4,19	
RGA - Province Iles Loyauté (4 pages - octobre 2003)		400	500	4,19	
RGA - Province Nord (4 pages - octobre 2003)		400	500	4,19	
RGA - Province Sud (4 pages - octobre 2003)		400	500	4,19	

		Nelle-Calédonie		Hors Calédonie	
		FCFP	FCFP	EUR	
Tableaux de l'Économie Calédonienne (TEC)					
TEC 1997 (déc. 1997 version française ou anglaise)		1 250	1 750	14,67	
TEC 2000 (déc. 2000 version française ou anglaise)		1 250	1 750	14,67	
Bilan Économique					
Bilan Économique 1999 (67 pages, mai 2000)		1 500	2 100	17,60	
Bilan Économique 2000 (76 pages, juin 2001)		1 500	2 100	17,60	
Bilan Économique 2001 (76 pages, mai 2002)		1 500	2 100	17,60	
Bilan Économique 2002 (76 pages, mai 2003)		1 500	2 100	17,60	
Nouvelle-Calédonie en Bref/New Caledonia in Brief					
Éditions 2001, 2002, 2003 (juillet 2003)		— sur demande —			
Synthèse					
N°0	Les Comptes Économiques 1996	400	500	4,19	
N°1	Les Industries Agro-Alimentaires 1997	400	500	4,19	
N°2	Les Comptes Économiques 1997	400	500	4,19	
N°3	Les Hôtels-Restaurants 1997	400	500	4,19	
N°4	Les Industries Diverses 1997	400	500	4,19	
N°5	Le Commerce en Nouvelle-Calédonie 1998	400	500	4,19	
N°6	Les Transports en Nouvelle-Calédonie 1999	400	500	4,19	
N°7	Les Comptes Économiques 1997-1998-1999	400	500	4,19	

ABONNEZ-VOUS

		Nouvelle-Calédonie		Hors Calédonie	
		FCFP	FCFP	EUR	
Informations Statistiques (trimestrel)	<i>le numéro</i>	500	700	5,87	
	<i>abonnement</i>	1 800	2 500	20,95	
Indices des Prix à la Consommation (mensuel)	<i>le numéro</i>	200	300	2,51	
	<i>abonnement</i>	2 000	3 000	25,14	
Indices et Index du BTP (mensuel)	<i>le numéro</i>	120	200	1,68	
	<i>abonnement</i>	1 200	2 000	16,76	
Point Économique (mensuel)	<i>le numéro</i>	250	350	2,93	
	<i>abonnement</i>	2 500	3 500	29,33	

BON DE COMMANDE à envoyer avec votre règlement à → **I'ISEE, Département des Publications,**

Immeuble Gallieni 1 - 5, rue du Général Gallieni - 2^{ème} étage - BP 823 - 98845 Nouméa - Nouvelle-Calédonie © (687) 28 31 56 / 27 54 81 Fax : (687) 28 81 48 e-mail : marie@itse.nc

PUBLICATIONS

Nom de la Publication	N° ou MOIS	Nombre	Prix unitaire	TOTAL
ABONNEMENT				
Nom de la Publication	Date	Nombre	Prix abonnement	TOTAL
TOTAL				

Documents à envoyer à l'adresse suivante :

M/Mme/Mlle

Société

Adresse

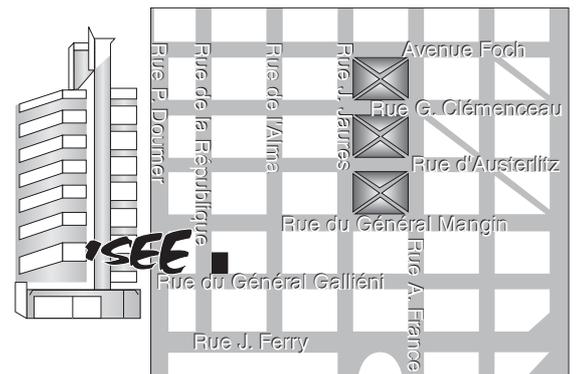
..... Pays

BP Code postal

Tél e-mail

LE DEPARTEMENT DES PUBLICATIONS ET L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

sont à votre disposition
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00



Immeuble Gallieni - 5, rue Gallieni - 2^{ème} étage
BP 823 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
(687) 28 31 56 / 27 54 81 Fax : (687) 28 81 48
e-mail : itsee@itse.nc

Votre règlement ne pourra s'effectuer qu'en **Francs CFP ECFP** ou en **Euros**

→ paiement par **chèque** à établir à l'ordre du **"Trésor Public"** et à envoyer à **I'ISEE - BP 823 - 98845 Nouméa Cedex N-C.**

→ ou par **virement** à établir à l'ordre de la **"Paierie de la Nouvelle-Calédonie"** : **CCP Nouméa 14158/01022/0020107N051/60.**

Payment must be done in **Euros** exclusively.

→ by **international bank cheque** to **"Trésor Public"** and send to **I'ISEE - BP 823 - 98845 Nouméa Cedex N-C.**

→ or by **bank transfer** to **"Paierie de la Nouvelle-Calédonie"** : **CCP Nouméa 14158/01022/0020107N051/60.**

Si vous souhaitez recevoir une facture, cochez cette case

A le Signature